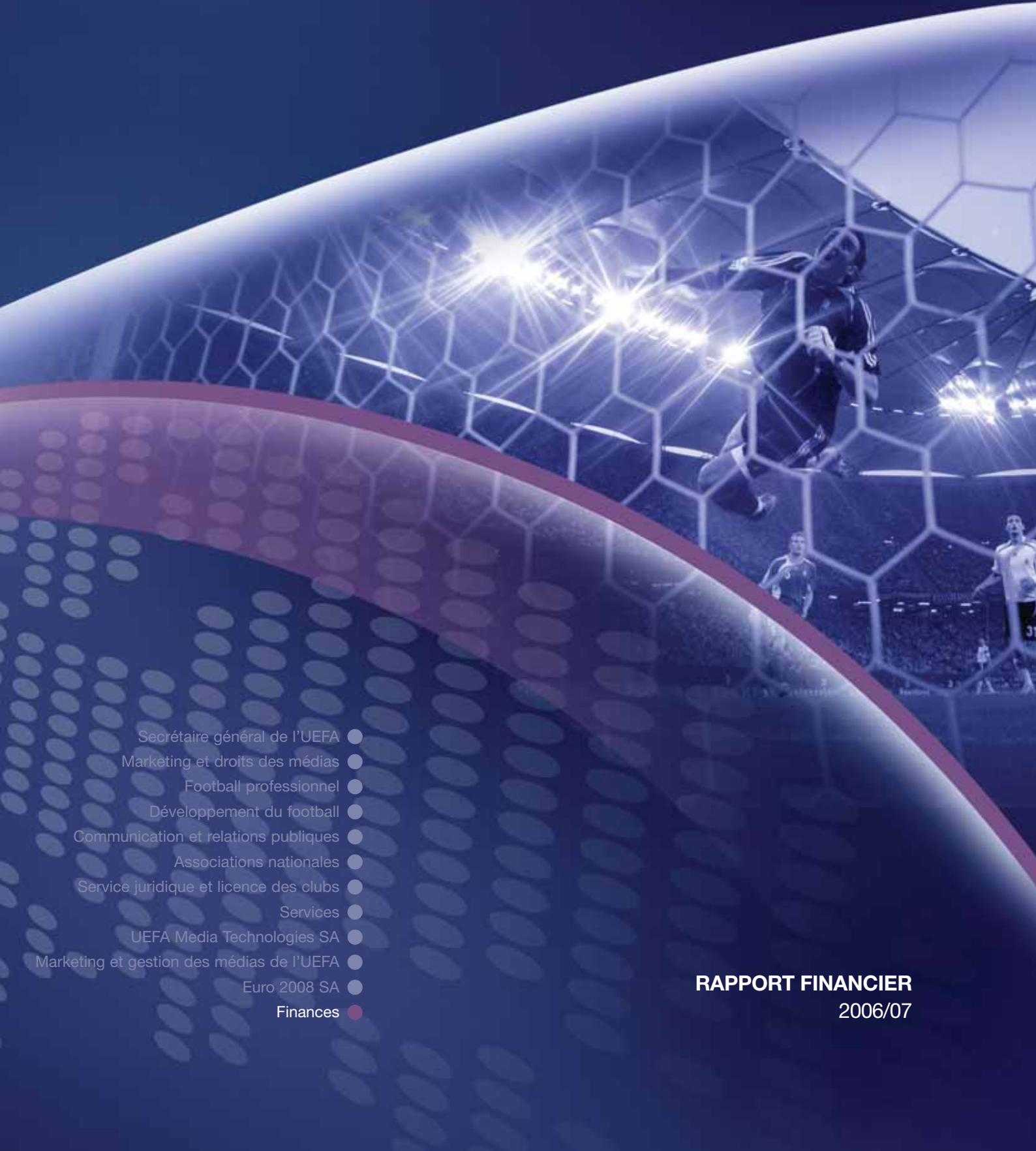


AU COEUR DU FOOTBALL



- Secrétaire général de l'UEFA ●
- Marketing et droits des médias ●
- Football professionnel ●
- Développement du football ●
- Communication et relations publiques ●
- Associations nationales ●
- Service juridique et licence des clubs ●
- Services ●
- UEFA Media Technologies SA ●
- Marketing et gestion des médias de l'UEFA ●
- Euro 2008 SA ●
- Finances ●

RAPPORT FINANCIER
2006/07



Table des matières

Remarques Préliminaires		
	Chiffres clés de l'UEFA	03
	Remarques préliminaires concernant l'établissement des états financiers	04-06
Etats Financiers Consolidés		
	Compte de résultats consolidé	07-08
	Bilan consolidé	09-10
	Tableau consolidé des flux de Trésorerie	11-12
Annexe aux états financiers consolidés		
	Table des matières	13
	Informations Générales	13
	Principales Méthodes Comptables	13-18
	Notes et Explications sur le Compte de Résultats consolidé	19-26
	Notes et Explications sur le Bilan consolidé	27-36
	Mouvements des fonds propres consolidés	36
	Notes aux états financiers consolidés	37
	Rapport du réviseur des comptes consolidés	38
Etats Financiers de l'UEFA		
	Compte de Résultats de l'UEFA en francs suisses	39
	Bilan de l'UEFA en francs suisses	40
	Annexe aux états financiers de l'UEFA	41
	Rapport de l'organe de révision de l'UEFA	42
Other Disclosures (Autres annexes) Ce chapitre est en version anglaise uniquement		
	Net result by competition and cost driver	43-44
	UEFA Champions League: Key Figures	45-48
	UEFA Cup: Key Figures	49-50
	Flow of Money – Payments in favour of Associations	51
	Flow of Money – HatTrick solidarity payments	52

Ce Rapport Financier est publié en anglais, français et allemand. Il est fait référence au chapitre «Finance» du Rapport de l'Administration de l'UEFA 2006/07. En cas de divergences entre les textes des deux documents, la version anglaise fait foi selon l'article 4.3 des Statuts de l'UEFA.



Tous les chiffres en 1 000 EUR (KEUR)

2006 / 07

2005 / 06

Compte de résultats consolidé:

Total Recettes	1 151 597	700 448
Distribution aux équipes participantes	638 569	450 831
Paievements de solidarité	156 101	123 351
Résultat d'exploitation	49 754	38 647
Résultat net	38 820	32 428

Bilan consolidé:

Trésorerie et équivalents	678 479	502 958
Dettes envers les Associations	339 555	348 353
Total du capital de l'UEFA	256 189	242 484
Total du Bilan	941 993	772 829

Tableau consolidé des flux de Trésorerie:

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	423 802	54 407
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	26 491	-20 917
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-156 101	-123 351
<i>Variation de la trésorerie & équivalents</i>	294 192	-89 861

Administration:

Total coûts d'administration de l'UEFA	31 532	27 408
--	--------	--------

Résultat financier:

Total du résultat financier	49 170	17 479
-----------------------------	--------	--------

Nombre d'employés:

UEFA (contrat durée indéterminée)	187.3	183.5
UEFA Media Technologies SA (contrat durée indéterminée)	54.7	53.0
Euro 2008 SA (contrat durée déterminée)	103.0	46.0
UEFA Apprentis & Stagiaires	4.0	2.5
Total	349.0	285.0
(correspondant à un taux équivalent de 100%)		

Nombre de matches organisés par l'UEFA:

Compétitions des clubs	637	659
Compétitions des équipes nationales (inclus moins de 21 ans)	267	273
Football féminin (inclus moins de 19 ans)	296	345
Futsal	148	69
Compétitions des jeunes (moins de 17 ans & 19 ans)	259	259
Autres Compétitions (Coupe des Régions & Coupe Méridien)	75	0
Total	1 682	1 605

Remarques préliminaires concernant l'établissement des états financiers

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier 2006/07. Les comptes y figurent sous la même forme que l'année dernière afin d'assurer une transparence complète.

Les principaux faits marquants concernant les comptes et résultats 2006/07 peuvent être résumés comme suit:

- Les comptes de l'UEFA Champions League montrent un résultat très réjouissant, qui s'est traduit par une distribution plus élevée aux 32 équipes et par des versements de solidarité plus élevés à la famille du football européen.
- L'EURO 2008 a déjà marqué de son empreinte le bilan au 30 juin 2007. Le poste *Trésorerie et équivalents* a ainsi connu une forte croissance grâce aux versements anticipés importants effectués par les diffuseurs et les sponsors de l'EURO 2008 ainsi qu'aux recettes de la première phase de vente des billets et des ventes des paquets d'hospitalité de l'EURO 2008.
- Les effets de change ont été en faveur de l'UEFA cette année. Associé à de meilleures conditions sur le marché monétaire, cet élément a permis au poste *Résultat financier* de réaliser un montant d'EUR 49 millions. A titre de comparaison, le résultat était d'EUR 17,5 millions l'année précédente.

Le présent Rapport financier fait partie intégrante du Rapport de l'Administration de l'UEFA 2006/07

Alors que le rapport de l'Administration de l'UEFA décrit l'ensemble des compétitions de l'UEFA et les nombreuses activités de l'UEFA et de ses deux sociétés filles, UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA, le rapport financier renseigne, de façon détaillée, sur les conséquences financières de ces activités. De cette manière, les délégués au Congrès peuvent mieux exercer leur devoir d'examen des rapports financiers pour approbation et – plus important – des décisions financières pour le futur. Un plan financier stratégique sur six ans, comprenant un budget détaillé pour 2008/09, est publié dans un document séparé.

Chiffres intégralement consolidés publiés pour 2006/07

Tous les chiffres publiés se rapportent à l'UEFA et aux comptes des deux sociétés filles à 100% de l'UEFA, UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA. Ces dernières opèrent exclusivement pour l'UEFA et aucune d'elles ne génère de revenus tiers (excepté dans le cas d'Euro 2008 SA, en ce qui concerne la vente des billets et des paquets d'hospitalité pour l'EURO 2008, laquelle compensera une partie de ses coûts organisationnels).

Les principes comptables et de consolidation ainsi que des informations supplémentaires y relatives sont décrits aux pages 13 à 18 de ce rapport.

L'euro, devise de présentation des comptes

Il convient de noter que **le franc suisse reste la devise officielle de l'UEFA**, ne serait-ce que parce que la grande majorité des transactions doivent être enregistrées dans la monnaie officielle du pays où l'UEFA a son siège.

Pour l'EURO 2008 et le nouveau cycle 2006–2009 de l'UEFA Champions League, la majorité des contrats ont été conclus en euros. Par ailleurs, suite à l'introduction du marketing centralisé pour la phase finale de la Coupe UEFA, tous les paiements aux équipes participant aux compétitions de l'UEFA, ainsi que les versements de solidarité, sont désormais effectués en euros. L'euro joue ainsi un rôle plus important dans la comptabilité de l'UEFA – sans oublier le fait qu'il deviendra bientôt la monnaie officielle de près de la moitié des associations membres de l'UEFA.

Par conséquent, l'euro est la devise de présentation des comptes de l'UEFA. Il semble logique pour l'UEFA, en tant qu'instance dirigeante du football européen, de publier le bilan et le compte de résultat en euros.

Remarque concernant le franc suisse

Le franc suisse n'a pas disparu sans laisser de trace dans le présent rapport financier, puisque les versements dans le cadre du programme HatTrick continueront à être effectués et à être publiés en francs



suisses jusqu'en 2007/08, étant donné que le programme HatTrick (période 2004/05–2007/08) est totalement financé par les recettes de l'EURO 2004, qui avaient été obtenues en francs suisses.

Effets de change

Comme indiqué précédemment, le franc suisse reste la devise officielle de l'UEFA, ne serait-ce que pour des raisons juridiques. La constellation avec l'euro en tant

que devise de présentation des comptes a certains effets, qui peuvent être illustrés par l'exemple concret des comptes de l'UEFA Champions League 2006/07 (voir tableau ci-dessous).

La présentation des comptes en euros, qui semble logique pour une organisation européenne comme l'UEFA, a un effet important, en particulier lorsque le taux de change entre le franc suisse et l'euro est volatile, comme cela était le cas au cours de l'exercice examiné.

Exemple des effets de change sur l'UEFA Champions League 2006/07

EUR millions		CHF millions
825.7	<p>Total des recettes obtenues en 2006/07 et automatiquement converties en francs suisses au taux de change valable le jour de la transaction (dont 818.8 comme base de calcul pour la distribution).</p> <p>L'équivalent en francs suisses est de</p> <p>(signifiant que le taux de change moyen calculé à la fin de la saison sur toutes les transactions est de 1.5853).</p>	1 309.0
780.4	<p>était le montant des coûts de distribution, des versements de solidarité et des dépenses liées aux compétitions, montant automatiquement converti en francs suisses au taux de change valable le jour de la transaction.</p> <p>L'équivalent en francs suisses est de</p> <p>(taux de change moyen calculé de 1.6139, soit un taux supérieur au taux pratiqué pour les recettes. Ce taux supérieur s'explique par la croissance constante de l'euro par rapport au franc suisse et par le fait que les versements et les dépenses s'effectuent quelques mois après la réception des paiements).</p>	1 259.5
45.3	<p>Par conséquent, la contribution de l'UEFA Champions League 2006/07 au résultat brut de l'UEFA dans les deux monnaies s'élève à:</p> <p>Ces montants correspondent à la différence entre le <i>total des recettes</i> et le <i>total des coûts</i> dans chaque monnaie (et non pas en convertissant un total dans l'autre monnaie en appliquant le taux de change officiel à une date donnée).</p>	49.5

En conclusion, seuls semblent surprenants les résultats dans les deux monnaies. Vu que le système comptable de l'UEFA a été conçu pour traiter deux monnaies (EUR et CHF) et qu'il convertit automatiquement tous les montants saisis en EUR en CHF (et vice-versa) en appliquant le taux de change officiel à une date donnée, de tels résultats surprenants peuvent se produire, notamment lorsque que le taux de change CHF/EUR

est très volatile et que les montants concernés sont importants.

Etant donné que l'UEFA Champions League génère une partie importante des recettes de l'UEFA et qu'elle contribue en conséquence au résultat net, il est évident que le résultat final de l'UEFA exprimé en EUR et en CHF est influencé par les mêmes effets de change.

Remarques préliminaires concernant l'établissement des états financiers

2006/07 est le dernier exercice partiellement financé par les bénéfices de l'EURO 2004

L'exercice 2006/07 est le dernier des trois exercices financiers suivant l'EURO 2004 à être cofinancé par les recettes de cette compétition phare pour équipes nationales. Le tableau ci-dessous montre les montants

mis à disposition à partir des recettes de l'EURO 2004 afin de financer les services et programmes futurs au profit du football européen, notamment en faveur des associations nationales.

(Tous les montants sont en millions CHF)

	EURO Pool pour financer le programme HatTrick 2004–2008	Bénéfice reporté de l'UEFA pour cofinancer les trois exercices financiers 2004/05–2006/07
Crédité en 2003/04	490	240
Transfert du Bénéfice reporté de l'UEFA vers l'EURO Pool		
• En 2005/06	+60	-60
• En 2006/07	+60	-60
Montant final crédité sur la période 2004–2008	610	120 <small>NB: CHF 60 millions extournés dans chacun des deux exercices financiers 2005/06 et 2006/07</small>
Montant budgété à l'origine pour être crédité	400	200

Le budget consolidé de l'UEFA 2007/08 et le plan financier stratégique montrent qu'il n'y aura pas de bénéfice reporté de l'UEFA pour cofinancer de futurs

exercices financiers. La nouvelle politique de l'UEFA en la matière est décrite dans le chapitre ci-après «Perspectives».

Perspectives

L'exercice financier 2007/08, qui inclura le résultat de l'EURO 2008, est très prometteur. Le résultat net budgété, grâce auquel il est prévu d'augmenter le capital de l'UEFA, s'élève à EUR 200 millions. Les trois années suivantes présenteront toutefois des résultats négatifs, les pertes devant être compensées au moyen du capital de l'UEFA.

Dans un document séparé, l'UEFA présentera au Congrès de l'UEFA 2008 un plan financier stratégique qui couvrira les six prochaines années. Ce plan à long terme ne bénéficiera pas uniquement à l'UEFA, mais également et surtout à ses associations membres et aux clubs qui participent aux compétitions de l'UEFA.

UEFA – WE CARE ABOUT FOOTBALL



Le résultat net 2006/07 d'EUR 38,82 millions est nettement plus élevé que le budget approuvé par le Congrès de l'UEFA 2006 (EUR 10 millions, équivalent à CHF 15,2 millions). Il est d'autant plus satisfaisant que seuls EUR 36,3 millions (CHF 60 millions, au lieu des CHF 100 millions budgétés) ont été prélevées des provisions constituées pour cofinancer les nombreuses activités de l'UEFA.

A titre d'exemple, les recettes de l'UEFA Champions League ont été plus élevées que prévu. Cela est également vrai pour la Coupe UEFA pour la deuxième fois consécutive. Toutefois, l'augmentation du résultat net est en partie due à des dépenses inférieures, par exemple pour des projets. Au cours de l'exercice sous revue, le renforcement de l'euro face au franc suisse a également laissé des traces. Les gains de change se sont élevés à EUR 25,1 millions, même si, dans une large mesure, ce sont des gains non réalisés.

Etant donné ces bons résultats, il a de nouveau été possible de transférer EUR 36,3 millions (CHF 60 millions) du «Bénéfice reporté de l'EURO 2004» vers l'EURO Pool afin de financer les futurs programmes HatTrick en faveur des associations membres.

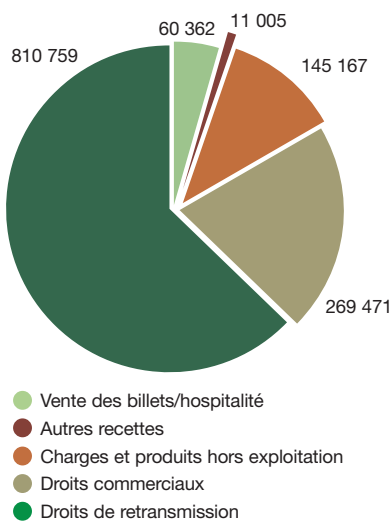
Un montant impressionnant de EUR 156,1 millions – l'année dernière, il était de EUR 123,3 millions – a été affecté aux versements de solidarité.

Avec plus de 62%, le poste *Recettes des droits de retransmission* continue d'être la plus importante source de recettes. Il est suivi par le poste *Recettes des droits commerciaux* qui réalise plus de 20% du total. En données relatives, ces deux postes sont pratiquement identiques à ceux de l'année dernière. Les postes *Recettes des billets et Recettes liées à l'hospitality* ont connu une augmentation grâce aux ventes liées à l'EURO 2008 et au paiement d'EUR 37,8 millions déjà effectué sur les comptes de l'UEFA pour l'achat de forfaits d'hospitalité. Une autre augmentation importante par rapport à l'année dernière concerne les *Charges et produits hors exploitation* ou, pour être plus

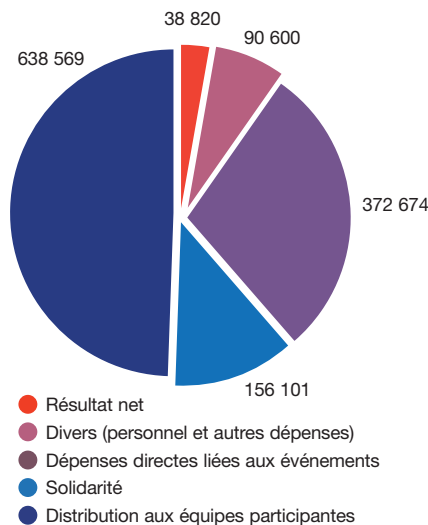
précis, le *Résultat financier* qui s'élève juste au-dessus d'EUR 49 millions. Il convient toutefois de relever que près de la moitié de ce résultat est due à des circonstances extraordinaires, notamment aux gains de change dus à la forte performance de l'euro au cours de l'exercice même s'il s'agit en grande partie de gains non réalisés.

NB: Si on examine le total des recettes 2006/07, il convient de noter qu'une partie importante, EUR 256 millions, se réfère à l'EURO 2008. Toutefois, cela n'a pas d'effets sur le résultat net 2006/07 étant donné que ces paiements sont neutralisés plus bas dans le compte de résultats consolidé sous le poste *Ajustements périodiques* au sein du *Total dépenses liées aux événements*.

Source des recettes: 2006/2007
en KEUR



Utilisation des recettes: 2006/2007
en KEUR



Les graphiques ci-contre indiquent les sources des recettes et leur utilisation. A cet effet, le total des recettes a été calculé de la manière suivante:

KEUR 1 151 597	Total des recettes conformément au poste IS 8
KEUR 145 167	Total <i>Charges et produits hors exploitation</i> conformément aux postes IS 23-26
KEUR 1 296 764	Total des sources des recettes et de leur utilisation telles qu'indiquées sur les graphiques

Veuillez vous référer également à la page 39 de ce rapport, où figure le compte de résultats 2006/07 en francs suisses. Celui-ci ne tient pas compte des sociétés filles de l'UEFA. Lors de la comparaison de ces chiffres, en particulier le résultat net, avec les chiffres publiés en euros à la page suivante, les effets de change décrits à la page 5 doivent être pris en compte.

Compte de résultats consolidé: 2006/07

	Notes	EFFECTIF 2006 / 07	EFFECTIF 2005 / 06
Recettes des droits de retransmission	IS 1	810 759	511 628
Recettes des droits commerciaux	IS 2	269 471	175 345
Vente des billets	IS 3	22 497	4 120
Recettes liées à l'Hospitality	IS 4	37 865	0
Autres recettes provenant des compétitions	IS 5	7 592	7 655
Revenus externes (non football)	IS 6	2 264	568
Produits de prestations en nature alloués	IS 7	1 149	1 132
TOTAL RECETTES	IS 8	1 151 597	700 448
Distribution aux Equipes participantes	IS 9	-638 569	-450 831
Dépenses directes liées aux événements	IS 10	-65 045	-47 493
Commercialisation des droits	IS 11	-20 704	-13 994
Dépenses liées à l'Hospitality	IS 12	-7 972	-2 201
Production TV	IS 13	-12 034	-6 227
Production Web & Solutions informatiques	IS 14	-21 426	-15 681
Arbitres & Délégués	IS 15	-19 995	-17 432
Ajustement périodique	IS 16	-224 352	-36 078
Charges de prestations en nature allouées	IS 17	-1 146	-1 132
Total dépenses liées aux événements		-1 011 243	-591 069
RESULTAT BRUT		140 354	109 379
Salaires & Charges sociales		-39 696	-31 799
Frais de personnel divers		-1 137	-1 181
Total frais de personnel	IS 18	-40 833	-32 980
Voyages, Hôtel & Indemnités journalières		-12 972	-11 196
Frais de Consultants & Intérimaires	IS 19	-9 684	-7 591
Relations publiques & Marketing	IS 20	-10 749	-8 069
Frais de fonctionnement	IS 21	-12 703	-7 284
Loyer, entretien des bâtiments et sécurité	IS 22	-3 659	-3 612
Total dépenses diverses		-49 767	-37 752
RESULTAT D'EXPLOITATION		49 754	38 647
Résultat financier	IS 23	49 170	17 479
Charges et Produits extraordinaires & Impôts	IS 24	-453	-295
Constitution de provisions	IS 25	-42 674	-42 892
Utilisation de provisions & EURO Pool	IS 26	139 124	142 840
Total charges & produits hors exploitation		145 167	117 132
Solidarité	IS 27	-86 831	-58 079
Programme HatTrick	IS 28	-65 041	-61 365
Contributions & Donations	IS 29	-3 351	-3 335
Développement & Projets d'aide	IS 30	-878	-572
Total paiements de solidarité		-156 101	-123 351
RESULTAT NET	IS 31	38 820	32 428

Tous les montants sont en 1 000 EUR (KEUR)



L'augmentation nette du total du bilan de EUR 169 millions (ou 22% en données relatives), qui s'élève à EUR 942 millions, doit être considérée en relation avec l'EURO 2008. Elle est le résultat des versements anticipés importants effectués par les diffuseurs et les sponsors de l'EURO 2008 ainsi que des premiers versements pour les billets et les forfaits d'hospitalité. Cela se traduit par l'augmentation substantielle du poste *Trésorerie et équivalents*.

Dans les passifs, les changements les plus importants sont les suivants:

- En premier lieu, pour les raisons précitées, le total des *Produits constatés d'avance* de EUR 249 millions – ce total était de EUR 45 millions à la fin de l'année précédente – inclut les comptes de l'EURO 2008 et représente la différence entre les versements déjà encaissés et les coûts d'organisation de l'EURO 2008 occasionnés jusqu'à la date du bilan.
- En deuxième lieu, après la dissolution de la dernière partie du bénéfice reporté de l'EURO 2004, les Provisions s'élèvent à EUR 22,7 millions contre EUR 96,9 millions il y a douze mois.

Le total du Capital de l'UEFA s'élève désormais à EUR 256,2 millions (CHF 424 millions).

La structure du bilan consolidé de l'UEFA au 30 juin 2007 reste pratiquement inchangée même si les postes *Capital de l'UEFA* et *Actifs immobilisés* n'ont pas augmenté dans la même mesure que les *Actifs circulants* et les *Fonds étrangers à court terme*. Les versements de l'EURO 2008 reçus jusqu'ici, qui doivent être incorporés en tant que produits dans l'exercice financier 2007/08 de l'UEFA, expliquent la croissance des postes *Trésorerie et équivalents* et *Produits constatés d'avance*.

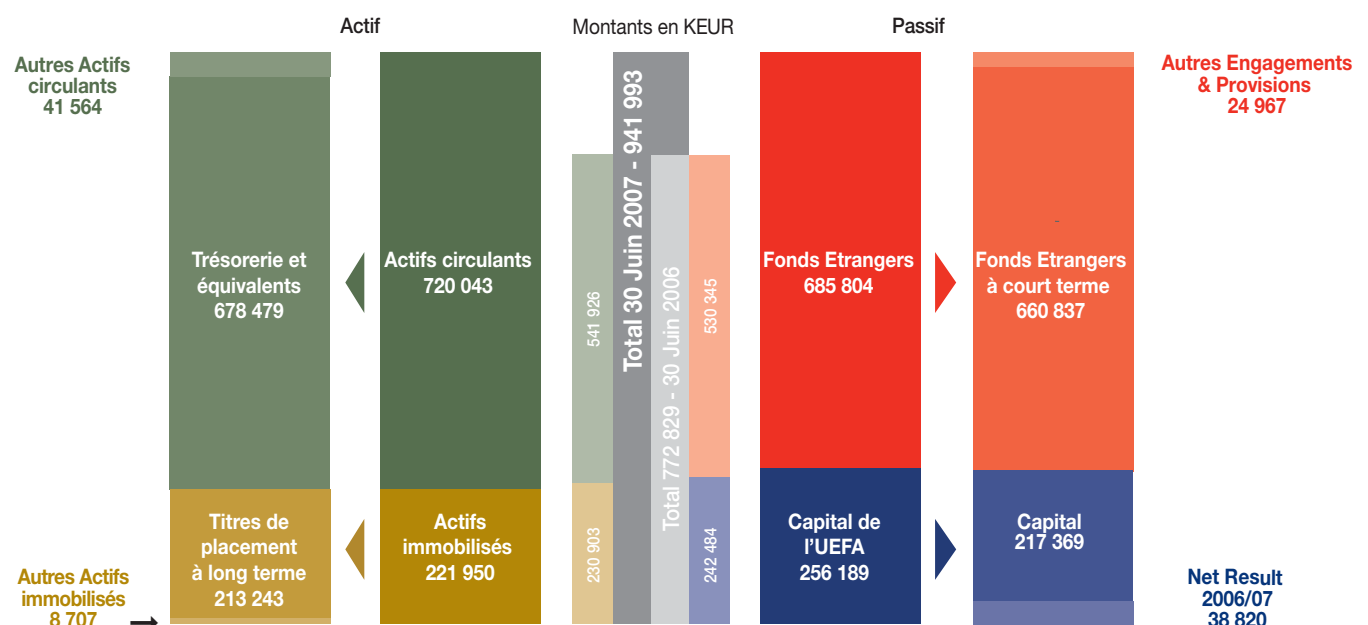
La raison pour laquelle le poste *Dettes: Associations* figurant au passif du bilan de l'UEFA n'a pas connu une baisse en proportion du montant de EUR 65 millions versé aux associations membres de l'UEFA au cours de l'exercice dans le cadre du programme HatTrick 2004-08 est que, pour la deuxième fois consécutive, un montant de EUR 36,3 millions a été transféré dans l'EURO Pool en faveur des associations membres. Cela correspond à la moitié des CHF 120 millions du bénéfice reporté de l'EURO 2004 et extournée pendant l'année sous revue.

Compte tenu de ce qui précède, le Congrès 2007 a pu approuver des versements additionnels dans le cadre du programme HatTrick actuel.

A la date de clôture de l'exercice, les *Fonds étrangers à court terme* représentent 70% du bilan ou EUR 661 millions. La majeure partie concerne de futurs versements aux associations membres ainsi qu'à leurs ligues et aux clubs, comme cela est expliqué dans les Notes concernant le bilan.

Les mouvements du bilan figurent de manière plus détaillée dans les flux de trésorerie à la page 12.

Etant donné que l'euro est la monnaie de présentation des comptes de l'UEFA et compte tenu de la force de cette monnaie et de la faiblesse du franc suisse par rapport à celle-ci, certains totaux comptabilisés en euros sont inférieurs à la fin de cet exercice par rapport à ceux de l'année dernière, même si la valeur en francs suisses n'a pas changé. Cela ressort clairement pour le poste *Titres de placement à long terme*.



Le bilan en francs suisses de l'UEFA au 30 juin 2007 (non consolidé) figure à la page 40.

Bilan consolidé au 30.06.2007

	Notes	30.06.2007		30.06.2006	
Caisse & Compte de chèques postaux		149		120	
Banque: Comptes courants		14 543		5 268	
Banque: Placements au jour le jour		38 241		26 612	
Banque: Placements à terme fixe		618 222		463 134	
Titres en portefeuille		7 324		7 824	
Trésorerie et équivalents	BS 1	678 479	72.0%	502 958	65.1%
Créances: Associations		1 282		890	
Créances: Partenaires liés au Football	BS 2	18 906		12 458	
Créances: Divers	BS 3	11 923		4 924	
Comptes de régularisation actifs	BS 4	7 501		5 421	
Acomptes aux fournisseurs		366		195	
Projets en cours / Stocks	BS 5	1 586		15 080	
Autres Actifs circulants		41 564	4.4%	38 968	5.0%
Total des Actifs circulants		720 043	76.4%	541 926	70.1%
Prêts	BS 6	8 675		7 342	
Titres de placement à long terme	BS 7	213 243		223 529	
Participations	BS 8	32		32	
Actifs Financiers		221 950	23.6%	230 903	29.9%
Informatique: Matériel & Logiciel	BS 9	0		0	
Mobilier de bureau / Véhicules	BS 10	0		0	
Terrains & Immeubles	BS 11	0		0	
Autres Actifs Immobilisés		0	0.0%	0	0.0%
Total des Actifs immobilisés		221 950	23.6%	230 903	29.9%
TOTAL DE L'ACTIF		941 993	100%	772 829	100%
Dettes: Fournisseurs		16 330		10 517	
Dettes: Associations	BS 12	339 555		348 353	
Dettes: Partenaires liés au Football	BS 13	2 739		1 632	
Dettes: Divers	BS 14	8 060		1 862	
Comptes de régularisation passifs	BS 15	14 760		9 856	
Produits constatés d'avance	BS 16	248 970		45 076	
Acomptes reçus de tiers	BS 17	30 423		13 431	
Fonds Etrangers à court terme		660 837	70.1%	430 727	55.7%
Autres Engagements	BS 18	2 269		2 745	
Provisions	BS 19	22 698		96 873	
Autres Engagements et Provisions		24 967	2.7%	99 618	12.9%
Total des Fonds Etrangers		685 804	72.8%	530 345	68.6%
Capital		168 166		168 166	
Bénéfice reporté		77 578		45 150	
Ecart de conversion		-28 375		-3 260	
Résultat net		38 820		32 428	
Total du Capital de l'UEFA	BS 20	256 189	27.2%	242 484	31.4%
TOTAL DU PASSIF		941 993	100%	772 829	100%

Tous les montants sont en 1 000 EUR (KEUR)



Le tableau des flux de trésorerie en page 12 détaille les variations de la trésorerie nette au cours de la période sous revue en fonction de l'origine des flux de trésorerie à différents niveaux. La trésorerie nette correspond au poste trésorerie et équivalents diminué des emprunts à moyen et long terme (à ce jour, l'UEFA n'a jamais émis d'emprunt). Ces données proviennent du compte de résultat (le point de départ étant le résultat d'exploitation de EUR 49,754 millions) et du bilan.

Le flux de trésorerie provenant des **activités opérationnelles** indique le flux de trésorerie généré par les activités ordinaires de l'UEFA. Bien que tous les investissements soient amortis une fois les achats effectués, le flux de trésorerie provenant des **activités d'investissement** indique toujours les montants correspondant à ces investissements. Veuillez également vous référer aux «Notes et explications sur le bilan consolidé».

Théoriquement, le tableau des flux de trésorerie de l'UEFA ne devrait pas comporter de flux de trésorerie provenant des **activités de financement**, dans la mesure où l'UEFA n'a pas de capital-actions et n'a donc pas à payer de dividendes aux actionnaires. Toutefois, dans notre cas, le flux de trésorerie provenant des activités de financement **concerne les versements de solidarité de l'UEFA**. Ces paiements ne sont bien sûr possibles qu'en raison des ressources que l'UEFA génère en commercialisant avec succès ses compétitions phares.

En inscrivant ce flux de trésorerie séparément sous la rubrique activités de financement, les versements de solidarité peuvent être séparés des activités opérationnelles ordinaires.

Les versements de solidarité proviennent des sources suivantes:

- EUR 86,831 millions du compte de projet de l'UEFA Champions League 2006/07 pour le même exercice.
- EUR 65,041 millions de l'EURO-Pool en vue de financer le programme HatTrick 2006/07. Cet EURO-Pool a été créé en 2003/04 grâce aux recettes de l'EURO 2004. Les fonds sont mis à la disposition des associations membres de l'UEFA au cours des trois années suivant l'EURO 2004, ce qui implique que la trésorerie nette diminue en conséquence. Le résultat net de l'UEFA ne s'en trouve toutefois pas affecté, car des provisions d'un montant équivalent ont été débloquées sur le compte «Bénéfice reporté de l'EURO 2004».

- Le solde concerne d'autres programmes de solidarité, d'aide humanitaire et de développement.

Notes relatives aux chiffres publiés sur la page opposée:

- Pour certains postes, il est impossible de remonter un flux de trésorerie jusqu'à sa source première. En effet, certains changements dans le bilan consolidé de l'UEFA ne sont pas liés à des flux de trésorerie mais proviennent de la différence entre les taux de change appliqués à la date de clôture des deux exercices. Par exemple, le total des CHF 300 millions en placements alternatifs de l'UEFA n'a pas varié au cours des deux années. L'équivalent en euros est d'EUR 191,5 millions à la date de clôture en 2006 et d'EUR 181,2 millions en 2007, soit une différence d'EUR -10,3 million, en l'absence de tout flux de trésorerie.
- Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles en 2006/07 est nettement plus élevé que celui de l'année précédente et reflète les paiements de l'EURO 2008 reçus et inclus dans le poste *Produits constatés d'avance* du bilan au 30 juin 2007.
- Les raisons des autres changements importants par rapport à l'année précédente sont documentées dans d'autres chapitres du présent rapport.

NB: Veuillez vous référer à la page 5 du chapitre «Effets de change»

Tableau consolidé des Flux de Trésorerie 2006/07

		2006/07	2005/06
	Trésorerie & équivalents, balance initiale	502 958	599 604
∕	Différence nette de cours de change	-118 671	-6 785
	Trésorerie & équivalents, balance de clôture	678 479	502 958
=	VARIATION DE LA TRESORERIE & EQUIVALENTS	294 192	-89 861
	Résultat d'exploitation	49 754	38 647
	Amortissements	17 675	9 001
	Charges et Produits extraordinaires & Impôts	-453	-295
	Constitution et utilisation de provisions	96 450	99 948
	Variation des provisions et autres Engagements	-100 666	-76 085
	<i>Sous-total</i>	62 760	71 216
	Variation des créances	-21 528	-5 032
	Variation des comptes de régularisation actifs & Acomptes aux fournisseurs	-3 707	-2 568
	Variation des projets en cours & Inventaires	18 425	-8 018
	Variation des dettes	34 541	-32 271
	Variation des comptes de régularisation passifs & Produits constatés d'avance	307 581	47 687
	Variation des acomptes reçus de tiers	25 730	-16 607
	<i>Variation nette du fonds de roulement</i>	361 042	-16 809
	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	423 802	54 407
	Résultat financier	49 170	17 479
	Variation des prêts	-2 509	2 321
	Variation des titres de placement à long terme	-2 495	-31 684
	Variation des participations	0	-32
	Dépenses d'investissement en matériel informatique & Logiciels	-16 323	-7 863
	Dépenses d'investissement en mobilier, équipement & Véhicules	-1 352	-1 138
	Dépenses d'investissement en terrains & Immeubles	0	0
	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	26 491	-20 917
	Paiements de Solidarité	-156 101	-123 351
	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-156 101	-123 351
	VARIATION DE LA TRESORERIE & EQUIVALENTS	294 192	-89 861

Tous les montants sont en 1 000 EUR (KEUR)

**TABLE DES MATIERES**

INFORMATIONS GENERALES	13
PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	
a) Présentation des états financiers consolidés	
b) Base de consolidation	
c) Monnaies étrangères	14
d) Compte de résultats	
e) Comptabilisation des produits	15
f) Dépenses liées aux événements	
g) Ajustement périodique	
h) Paiements de solidarité	16
i) Leasing	
j) Prévoyance du personnel	
k) Résultat financier	
l) Impôts	
m) Trésorerie et équivalents	
n) Instruments financiers	17
o) Immobilisations corporelles et incorporelles	
p) Dettes envers les Associations	18
q) Provisions	
r) Fonds propres	
NOTES ET EXPLICATIONS DU COMPTE DE RESULTATS	19
NOTES ET EXPLICATIONS DU BILAN	27
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	37

INFORMATIONS GENERALES

L'Union des Associations Européennes de Football (ci-après l'«UEFA») est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Nyon, en Suisse. Composée de 53 associations nationales (au 30 juin 2007), l'UEFA est une confédération reconnue par la FIFA.

Les activités principales de l'UEFA sont les suivantes:

- préparer ainsi qu'organiser des compétitions internationales et des tournois de football au niveau européen;
- sauvegarder le développement du football européen à tous les niveaux du jeu, en particulier par le biais de programmes de développement et de programmes pour les jeunes joueurs;
- promouvoir les principes d'unité et de solidarité.

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES**a) Présentation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés de l'UEFA et de ses filiales (ci-après le «Groupe») sont présentés en milliers d'euros (KEUR), l'euro étant la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel le Groupe opère. Toutefois, les opérations journalières sont initialement comptabilisées en francs suisses (CHF), le franc suisse étant la monnaie du pays dans lequel est situé le siège social du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères ainsi que la conversion des entités consolidées sont incluses conformément aux méthodes décrites à la note (c).

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au Code des obligations suisse, aux statuts de l'association et aux principales méthodes comptables décrites ci-dessous. Ils ont été globalement établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et selon le principe du coût historique.

b) Base de consolidation**Filiales**

Les états financiers consolidés du Groupe incorporent les états financiers de l'UEFA et des entités juridiques contrôlées par l'UEFA (ses filiales). L'UEFA exerce le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, la politique stratégique, financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages économiques de ses activités. C'est le cas lorsque l'UEFA détient plus de 50% des droits de vote. Les entités consolidées sont indiquées à la note FS 1.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise de contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. En cas de nécessité, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'adapter les méthodes comptables appliquées à celles utilisées par le Groupe. Les fonds propres et le bénéfice attribuables, s'il y a lieu, aux intérêts minoritaires figurent séparément au bilan et au compte de résultats consolidés.

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

La valeur comptable des participations a été déduite de la quote-part dans l'actif net des sociétés, évaluée à la date de l'acquisition ou de la création. La méthode anglo-saxonne («purchase method») est utilisée pour comptabiliser l'acquisition ou la création de filiales par le Groupe.

Les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les profits et pertes *in fine* non réalisés, résultant de transactions entre sociétés du Groupe, sont éliminés lors de l'établissement des états financiers consolidés.

Sociétés associées

Une société associée (désignée au bilan du Groupe par le terme de «participation») est une entité juridique dans laquelle l'UEFA est en position d'exercer une influence significative, mais non un contrôle, en participant au processus décisionnel en matière de politique financière et opérationnelle de la société associée sans avoir le pouvoir de le contrôler. C'est le cas lorsque l'UEFA détient au moins 20% des droits de vote. Les sociétés associées incluses dans ces états financiers consolidés sont énumérées à la note FS1.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les résultats des sociétés associées, prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence, depuis la date à laquelle commence l'influence significative jusqu'à celle à laquelle elle cesse. Les participations dans des sociétés associées sont initialement comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur comptable est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés associées. Lorsque, le cas échéant, la quote-part du Groupe dans les pertes d'une société associée est supérieure à la valeur comptable de la société associée inscrite au bilan, la valeur comptable est ramenée à zéro et la constatation de pertes ultérieures cesse, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations relatives à la société associée.

c) Monnaies étrangères

Comptabilisation des transactions et soldes en monnaie étrangère

Les livres de l'UEFA et de ses filiales sont tenus en francs suisses. Les transactions en monnaies autres que le franc suisse sont enregistrées au taux de change mensuel moyen en vigueur à la date des transactions. A chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que le franc suisse sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les gains et pertes résultant de la conversion d'éléments monétaires sont inclus dans le résultat financier de la

période. Les différences de change résultant du règlement de ces éléments monétaires ou de leur comptabilisation à des taux différents de ceux initialement enregistrés sont également constatées dans le compte de résultats.

Tous les gains non réalisés sur des éléments monétaires (à l'exception des positions échues dans les 48 heures) sont différés au bilan et une charge correspondante est constatée dans le compte de résultats sous «constitution de provisions».

Dans le but de couvrir son exposition à certains risques de change, l'UEFA conclut des contrats dérivés. La méthode comptable relative à de tels instruments financiers est décrite à la note (n).

Conversion des entités consolidées du Groupe

Lors de la consolidation, les actifs et passifs (à l'exception des participations et des fonds propres comptabilisés au taux historique) des entités consolidées du Groupe comptabilisés en francs suisses sont convertis en euros en appliquant les taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les différents produits et charges constatés en francs suisses sont convertis en euros au taux de change mensuel moyen applicable pour chaque mois de la période prise en compte. Les produits et charges constatés initialement en euros sont conservés dans leur monnaie d'origine.

Les différences de change résultant de l'application de cette méthode sont allouées aux écarts de conversion dans les fonds propres.

Les taux de change utilisés pour le bilan ou résultant du compte de résultats sont les suivants:

	30 juin 2007	Moyenne taux mensuels 2006/07
CHF/EUR	1.655234	1.6062

	30 juin 2006	Moyenne taux mensuels 2005/06
CHF/EUR	1.566346	1.5552

d) Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé présente la structure suivante:

- Recettes provenant des compétitions
- Revenus externes (non football)



- Dépenses liées aux événements
- Frais de personnel et autres charges administratives
- Eléments hors exploitation et paiements de solidarité

Les recettes provenant des compétitions sont directement liées à l'organisation des compétitions de football de l'UEFA. Les dépenses relatives aux événements sont liées à l'organisation de compétitions par le Groupe.

A des fins comptables, les compétitions de football de l'UEFA sont réparties en deux catégories, comme suit:

- Compétitions annuelles interclubs (par exemple, UEFA Champions League) et autres compétitions (par exemple, matches de qualification des compétitions de sélections nationales)
- Principale compétition de sélections nationales (phase finale de l'EURO)

e) Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront au Groupe et que les produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les recettes provenant des compétitions se composent essentiellement des éléments suivants:

- Droits de retransmission
- Droits commerciaux et de licence
- Ventes de billets
- Autres recettes liées au football: amendes, contributions de la FIFA et de l'EFB (les amendes sont utilisées pour financer le portefeuille de projets humanitaires de l'UEFA)

Les recettes liées aux compétitions annuelles interclubs et aux autres compétitions, telles qu'elles ont été définies à la note (d), sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la compétition a lieu.

Les recettes liées à la phase finale de l'EURO sont comptabilisées au compte de résultats selon la méthode de la comptabilité d'engagement. A chaque date de clôture, un «ajustement périodique» est enregistré au compte de résultats afin de différer le résultat net de cette compétition, conformément à la procédure décrite à la note (g).

f) Dépenses liées aux événements

Les dépenses liées aux événements représentent les sorties brutes d'avantages économiques résultant de l'activité ordinaire d'organisation d'un événement.

Les dépenses liées aux événements se composent essentiellement des éléments suivants:

- Contributions directes aux comités d'organisation locaux (COL)
- Divers coûts encourus lors d'événements, comme ceux de l'équipement technique et audiovisuel, d'autres matériels, y compris les trophées et les drapeaux, ainsi que du personnel temporaire
- Coûts de mise en œuvre des droits, tels que dépenses de signalétique, de promotion événementielle et de protection des droits
- Commissions aux agences
- Dépenses informatiques telles que projets informatiques dans les domaines du football, des événements et de l'administration
- Arbitres et délégués de match de l'UEFA ainsi que les dépenses y relatives (voyages, hébergement et indemnités)

Les charges liées aux compétitions annuelles interclubs et aux autres compétitions, telles qu'elles ont été définies à la note (d), sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle ont lieu les matches ou événements relatifs à une compétition donnée.

Les charges liées à phase finale de l'EURO sont comptabilisées au compte de résultats au moment de leur décaissement. A chaque date de clôture, un «ajustement périodique» est enregistré au compte de résultats afin de différer le résultat net de cette compétition, conformément à la procédure décrite à la note (g).

g) Ajustement périodique

Les produits et charges relatifs à la phase finale de l'EURO sont comptabilisés au compte de résultats selon les principes décrits aux notes (e) et (f).

Afin de garantir que le résultat net du Groupe soit seulement impacté durant la période au cours de laquelle la phase finale de l'EURO a lieu (c.-à-d. tous les quatre ans), le résultat net annuel de l'EURO est différé pendant la période de préparation de trois ans. A cette fin, les produits et charges liés à cette compétition figurent sous les différentes rubriques du compte de résultats. Toutefois, une écriture supplémentaire, désignée par «ajustement périodique», annule le résultat net annuel de cette compétition. Cet «ajustement périodique» annuel enregistré au compte de résultats figure au bilan sous la rubrique «produits constatés d'avance» lorsque les produits concernés dépassent les charges ou sous la

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

rubrique «projets en cours» lorsque les charges concernées dépassent les produits.

Le résultat net de l'EURO accumulé au cours de la période de préparation fait ultérieurement l'objet d'une reprise dans le compte de résultats, sous la rubrique «ajustement périodique», lorsque la phase finale de la compétition a lieu.

Le même principe est appliqué, le cas échéant, pour d'autres compétitions s'étendant sur plusieurs années financières.

h) Paiements de solidarité

L'UEFA offre une assistance financière aux associations, ligues et clubs, sous certaines conditions ayant trait à leurs activités.

Le plan de solidarité de l'UEFA comporte les deux principales catégories suivantes:

- Paiements annuels de solidarité aux clubs et ligues, sur la base des recettes de l'UEFA Champions League.
- Paiements aux associations membres dans le cadre du «programme HatTrick» (sur la base des recettes de l'EURO), en vue de cofinancer leurs activités ordinaires et de financer des projets spécifiques tels que le développement d'infrastructures, des rénovations et des miniterrains.

Ces paiements sont faits à partir de l'«UEFA Champions League Pool» ou de l'«Euro Pool», tels que définis à la note (p) «Dettes envers les Associations».

D'autres charges liées au développement ou aux projets humanitaires sont également comptabilisées au compte de résultats au moment de leur paiement sur la durée de vie du projet dûment approuvé par l'UEFA.

i) Leasing

Les contrats de leasing dans le cadre desquels le Groupe ne conserve pas l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont définis comme des contrats de leasing d'exploitation. Les paiements au titre de leasing d'exploitation sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée contractuelle.

Il n'existe pas d'actifs acquis dans le cadre de contrats de leasing financier.

j) Prévoyance du personnel

Des prestations de retraite étatiques sont versées dans le pays dans lequel le Groupe opère. Les paiements faits à

des plans de retraite étatiques sont comptabilisés au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le Groupe a en outre créé deux plans de prévoyance professionnelle à primauté de cotisations pour tous ses employés. Ces plans couvrent aussi les risques de décès prématuré et d'incapacité de gain par le biais de contrats d'assurance. Ces plans de prévoyance professionnelle sont financés par les cotisations des employés et des entités du Groupe concernées (employeur). Par conséquent, ces plans sont comptabilisés comme des régimes à primauté de cotisations et les paiements correspondants sont constatés en charges au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

k) Résultat financier

Le résultat financier net inclut les produits et charges financiers comme suit:

- Les produits financiers comprennent les revenus d'intérêts générés par les actifs portant intérêt, les dividendes reçus, les gains sur la juste valeur des titres en portefeuille ainsi que les gains de change réalisés et non réalisés provenant des activités opérationnelles et de financement.
- Les charges financières comprennent les pertes sur la juste valeur des titres en portefeuille ainsi que les pertes de change réalisées et non réalisées provenant des activités opérationnelles et de financement.

l) Impôts

L'UEFA est assujettie aux impôts en Suisse, conformément à un accord fiscal applicable aux organisations sportives internationales domiciliées dans le canton de Vaud. Ses filiales sont imposées en Suisse conformément à la réglementation et aux décisions applicables aux sociétés de service.

Les impôts inscrits au compte de résultat comprennent la somme des impôts courants de l'exercice. Les impôts courants sont les impôts dus au titre du résultat imposable de l'exercice sur la base des taux d'imposition ordinaires applicables, selon le cas, à une association ou à une société.

Les impôts incluent également la taxe sur la valeur ajoutée non récupérable.

m) Trésorerie et équivalents

Les liquidités et valeurs assimilées comprennent les espèces, les dépôts en banque à terme jusqu'à douze



mois et les titres en portefeuille facilement convertibles en espèces.

Les espèces en monnaies étrangères résultent de paiements reçus de la part de partenaires commerciaux dont les contrats ont été conclus en monnaie étrangère. De ce fait, le Groupe couvre de façon naturelle son exposition aux risques de change en faisant concorder son portefeuille d'espèces en devises avec ses passifs en monnaies étrangères.

n) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan en fonction des principes suivants lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Prêts et autres créances

Les prêts et autres créances sont comptabilisés et inscrits à leur valeur nominale après déduction d'une provision pour tout montant non recouvrable. Une provision pour créances douteuses est constituée lorsque le recouvrement du montant total n'est plus probable. Les créances définitivement non recouvrables sont sorties du bilan lorsqu'elles sont identifiées.

Titres en portefeuille

L'achat ou la vente de titres en portefeuille sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre ces titres. Ils sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La juste valeur de ces titres en portefeuille est déterminée par leur prix coté en bourse à la date de clôture. Les mouvements correspondants de la juste valeur sont présentés dans le compte de résultats, à la rubrique «Résultat financier».

Titres de placement à long terme

L'achat ou la vente de titres de placement à long terme sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre ces titres. Ils sont composés de produits alternatifs dont le capital n'est garanti qu'à la date d'échéance et ne sont pas destinés à être vendus avant cette date. Certains titres de placement à long terme incorporent une option qui permet aux émetteurs de les rembourser à leur valeur nominale avant leur échéance.

Ces produits alternatifs détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale qui est équivalente au capital garanti en date d'échéance. La juste valeur de ces actifs est indiquée à la note BS 7.

Dettes

Les dettes ne portent pas intérêt et sont inscrites à leur valeur nominale.

Instruments financiers dérivés

Comme il a été indiqué à la note (m), la politique générale du Groupe consiste à pratiquer une couverture naturelle en assurant la concordance des actifs et des passifs au sein du portefeuille de devises.

Toutefois, lorsque les activités opérationnelles du Groupe sont exposées à des risques financiers supplémentaires liés à la variation des taux de change, le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir ces risques. Ces dérivés sont composés de contrats de change à terme et d'options de change. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés à des fins de spéculation.

Aucun instrument financier dérivé ne figure au bilan. La juste valeur de ces instruments dérivés peut être déterminée par leur prix coté en bourse à la date de clôture. Aucune variation de la juste valeur n'est comptabilisée dans le compte de résultats au cours de la durée de vie de l'instrument dérivé. A l'échéance, la perte ou le gain de change généré est comptabilisé dans le compte de résultats. Les détails de la politique de couverture du Groupe figurent à la note FS 2.

o) Immobilisations corporelles et incorporelles

Le principe comptable appliqué par le Groupe à ses immobilisations corporelles et incorporelles est le suivant:

- Immobilisations corporelles: les biens immobiliers, terrains, constructions, équipements et matériels informatiques sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif seront générés pour le Groupe.
- Immobilisations incorporelles: les logiciels informatiques sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses relatives aux marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Toutes les autres dépenses ainsi que les coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisées dans le compte de résultats au cours de la période où ils ont été encourus.

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

Les amortissements sont inscrits en charge de manière à amortir le coût des actifs comme suit:

- Terrains et constructions Entièrement amortis à l'acquisition
- Equipements de bureau et véhicules Entièrement amortis à l'acquisition
- Matériels et logiciels informatiques Entièrement amortis à l'acquisition
- Marques Entièrement inscrites en charges lorsque les dépenses sont encourues

Les amortissements figurent dans le compte de résultats sous diverses rubriques, selon la nature de l'actif acquis.

Tout profit résultant de la cession d'un actif est déterminé comme la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif, et comptabilisé dans le compte de résultats.

p) Dettes envers les Associations

Les dettes envers les associations sont essentiellement constituées de fonds mis en réserve au cours des années précédentes dans le but de financer des projets prédéfinis. Cette rubrique inclut les éléments suivants:

- Comptes courants (ne portant pas intérêt) en faveur et à la disposition des associations membres
- «EURO Pool» destiné à financer le programme HatTrick en faveur de toutes les associations membres
- «UEFA Champions League Pool» en faveur des ligues et destiné au développement du football des jeunes joueurs dans les clubs

L'«EURO Pool» a été constitué à partir des résultats de l'EURO 2004 en vue de financer le programme HatTrick de l'exercice 2004/05 à l'exercice 2007/08, tel qu'il a été défini à la note (h) «paiements de solidarité». Mis en place en faveur de toutes les associations membres, l'«EURO Pool» est destiné à cofinancer leurs tâches ordinaires et à financer des dépenses d'investissement, des équipements et d'autres investissements essentiels à leurs activités. L'ensemble du programme HatTrick a été approuvé par le Congrès et le Comité HatTrick est responsable de l'approbation et du suivi des projets individuels au niveau des associations, sur la base de la Charte HatTrick.

L'«UEFA Champions League Pool» est mis à la disposition des ligues afin de leur permettre de développer le football des jeunes joueurs dans les clubs ne participant pas à l'UEFA Champions League. A cet effet, les ligues (ou les

associations elles-mêmes s'il n'existe pas de ligue) doivent présenter à l'UEFA un plan d'utilisation de ces fonds.

Par souci de transparence, tout paiement effectué à partir de l'«EURO Pool» ou de l'«UEFA Champions League Pool» sera comptabilisé dans le compte de résultats au moment du décaissement. Une reprise d'un montant équivalent dans le pool correspondant sera comptabilisée en produits, sous la rubrique «utilisation des provisions», au titre de l'exercice au cours duquel le paiement a eu lieu.

q) Provisions

Le Groupe enregistre des provisions dans les situations suivantes:

- Lorsqu'il a une obligation juridique ou implicite de satisfaire à une réclamation et s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire.
- Lorsqu'un risque existe à la date de clôture. La provision pour risque correspondante est ajustée en fin d'exercice sur la base d'une analyse interne, de manière à couvrir l'exposition au risque du Groupe.
- Lorsque des projets spéciaux imminents, approuvés avant la date de clôture, ont déjà été démarrés. Les années suivantes, les coûts relatifs à de tels projets sont inclus dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Toutefois, une reprise de provision d'un montant équivalent sera comptabilisée en produits, sous la rubrique «utilisation des provisions», au titre du même exercice.

Une provision supplémentaire désignée par «bénéfice reporté» a été enregistrée après l'EURO 2004 en vue de cofinancer les activités du Groupe au cours des trois exercices suivants sans EURO. Cette provision est ensuite reprise progressivement dans le compte de résultats sur la période prise en considération.

r) Fonds propres

Les fonds propres sont composés du capital de l'UEFA et des bénéfices non distribués provenant des années précédentes, lesquels ne font pas l'objet d'une réserve ou d'une restriction spécifique.

Les fonds propres sont impactés par les écarts de change résultant de la conversion des états financiers des entités consolidées du Groupe libellés en monnaies étrangères, comme indiqué à la note (c).

Le tableau des mouvements des fonds propres consolidés figure à la note BS 20.



Cette section fournit en détails les positions les plus importantes du compte de résultats consolidé 2006/07 publié en page 8.

Remarques préliminaires concernant les recettes de l'EURO 2008 enregistrées en 2006/07

EUR 256 millions des recettes encaissées en 2006/07 concernent l'EURO 2008, selon les détails dans les 4 tableaux suivants. Le montant équivalent est neutralisé sous *Ajustement périodique* (IS 16) et inclus dans le compte *Produits constatés d'avance* (BS 16) pour intégration au compte de résultats en 2007/08. Il est ainsi garanti que le résultat de l'EURO 2008 se reflètera dans l'année financière pendant laquelle la compétition est jouée.

IS 1 – Recettes des droits de retransmission

	2006/07 KEUR	2005/06 KEUR
UEFA Champions League	625 080	481 785
EURO 2008	132 906	5 138
Autres compétitions (incl. finales des compétitions des clubs en 2005/06 et la Coupe UEFA en 2006/07)	52 773	24 705
TOTAL	810 759	511 628

IS 2 – Recettes des droits commerciaux

UEFA Champions League	193 466	124 485
EURO 2008	68 566	46 382
Autres compétitions (incl. finales des compétitions des clubs en 2005/06 et la Coupe UEFA en 2006/07)	7 439	4 478
TOTAL	269 471	175 345

IS 3 – Vente des billets

Ce résultat se réfère aux pourcentages perçus sur les matches de la Coupe UEFA (la seule compétition pour laquelle des pourcentages doivent encore être payés à l'UEFA), ainsi que la quote-part de l'UEFA sur la vente des billets de la finale de l'UEFA Champions League à Athènes et de la phase finale du tournoi des moins de 21 ans au Pays-Bas en juin 2007.

L'augmentation substantielle comparée avec l'année précédente concerne la vente de billets de l'EURO 2008 se montant à EUR 15,7 millions.

22 497	4 120
--------	-------

IS 4 – Revenus liés à l'Hospitality

Les revenus générés en 2006/07 concernent exclusivement des avances reçues pour les forfaits d'hospitalité.

37 865	0
--------	---

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

	2006/07 KEUR	2005/06 KEUR
IS 5 – Autres recettes provenant des compétitions		
Contribution FAP de la FIFA (Financial Assistance Programme)	1 879	2 074
Recettes provenant des amendes	2 213	1 959
Recettes de l'UEFA Intertoto Cup (contribution de l'EFP – European Football Pool)	2 563	2 573
Vente de publications (programmes souvenirs)	337	444
Autres recettes (Coupe du monde des clubs de la FIFA)	600	605
TOTAL	7 592	7 655
IS 6 – Revenus externes (non football)		
Ce revenu inclus les ristournes des compagnies aériennes et revenus extraordinaires (p.ex. paiements reçus en 2006/07 mais se référant à l'année précédente).		
Le total 2006/07 inclus le paiement final de l'EURO 2004 dû à l'UEFA et retenu dans les comptes de la Fédération Portugaise. Une note explicative est donnée sous BS 3 en page 27.		
	2 264	568
IS 7 – Produits de prestations en nature alloués		
Le système comptable de l'UEFA fait apparaître les produits des prestations en nature même s'il ne s'agit pas de transactions financières. Ce montant n'a pas d'effet sur le résultat parce qu'il figure également comme charges de prestation en nature. L'objectif de la comptabilisation de ces transactions est de montrer l'impact financier sur les différents inducteurs et centres de coûts concernés. L'écart entre les produits de prestations en nature et les charges de prestations en nature est dû au fait que la réception et l'utilisation du matériel pour certaines compétitions et/ou événements ne concerne pas la même année financière de l'UEFA.		
	1 149	1 132
IS 8 – Total recettes		
Les détails et pourcentages des recettes totales sont présentés sous forme d'un graphique à la page 7.		
Se référer aussi au tableau de la page 44 qui présente le résultat net de l'année 2006/07 par compétition et inducteur de coûts, ainsi que le total des recettes et dépenses.		
	1 151 597	700 448
IS 9 – Distribution aux équipes participantes		
Distributions aux clubs de l'UEFA Champions League selon le tableau publié en page 48	592 935	437 134
Distributions aux clubs participants aux autres compétitions (finale de la Coupe UEFA, Super Coupe de l'UEFA et Coupe Intertoto de l'UEFA)	* 40 265	11 538
* ce total inclus la distribution de la Coupe UEFA – voir page 50 pour les détails)		
Autres compétitions (incl. Moins-21)	5 369	2 159
TOTAL	638 569	450 831



	2006/07 KEUR	2005/06 KEUR
IS 10 – Dépenses directes liées aux événements		
Contributions aux comités d'organisation locaux et commission aux agences	60 301	43 669
Autres dépenses directes liées aux événements (ex. location, matériel lié à l'événement, autres équipements et personnel temporaire)	4 744	3 824
TOTAL	65 045	47 493
IS 11 – Commercialisation des droits		
Les dépenses totales liées à la commercialisation des droits concernent l'UEFA Champions League, la Coupe UEFA, la Super coupe de l'UEFA ainsi que l'EURO 2008 sont inclus sous cette rubrique et couvrent les frais de signalétique, la promotion événementielle et la protection des droits.	20 704	13 994
IS 12 – Dépenses liées à l'Hospitality		
Cette rubrique a été créée afin de refléter les coûts liés à l'Hospitality lors de matches importants mais principalement pour l'UEFA Champions League et l'EURO 2008. Ces coûts comprennent les frais de traiteurs et autres services offerts à nos sponsors, invités et officiels. Environ EUR 4,6 millions se réfèrent à la vente des forfaits d'hospitalité EURO 2008.	7 972	2 201
IS 13 – Production TV		
La société fille de l'UEFA; UEFA Media Technologies SA réalisera le «Host Broadcasting» de l'EURO 2008. En plus de cette activité principale, une expertise dans la production TV est aussi demandée pour d'autres compétitions et événements, notamment lors de tirages au sort. Veuillez aussi vous référer au chapitre «UEFA Media Technologies SA» se trouvant dans le Rapport de l'Administration de l'UEFA 2006/07.	12 034	6 227
IS 14 – Production Web et Solutions informatiques		
Le total de la Production Web se réfère aux coûts en relation direct avec le site internet UEFA, comme les coûts pour le site d'accueil et l'éditorial ainsi que les investissements. Ce total n'inclut pas les coûts indirects comme les frais du personnel et les frais de fonctionnement Des investissements supplémentaires ont été effectués principalement dans des solutions informatiques pour EURO 2008. Des coûts complémentaires continueront d'être effectués pour le développement d'applications internes comme FAME (Football Administration & Management Environment – un outil de gestion uniquement lié au football), le système de commande en ligne (POS – Purchase Ordering System) et le e-learning.		
Production Web	10 120	7 810
Solutions informatiques	11 306	7 871
TOTAL	21 426	15 681

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

	2006/07 KEUR	2005/06 KEUR
IS 15 – Arbitres et Délégués		
Ce poste comprend toutes les dépenses des arbitres et des délégués (voyages, hébergements, indemnités journalières et primes).		
Arbitres	11 347	9 845
Contributions aux associations pour les coûts liés à l'arbitrage	3 093	3 382
Délégués & Directeurs de site	4 420	3 260
Contrôles antidopage	1 055	872
Assurance pour les arbitres & les délégués	80	73
TOTAL	19 995	17 432
IS 16 – Ajustement périodique		
L'UEFA comptabilise les revenus comme décrit sous les «Principales Méthodes Comptables», paragraphe e. En appliquant ce principe, des ajustements doivent être effectués et sont entrés sous ce libellé, voir paragraphe g. Des ajustements sont également faits pour les dépenses.		
Les montants élevés comptabilisés en 2006/07 concernent les recettes et dépenses de l'EURO 2008 lesquels seront intégrés dans le compte de résultat en 2007/08. Veuillez vous référer aux remarques préliminaires et à la rubrique BS 16 aux pages 19 et 35 respectivement.		
	224 352	36 078
IS 17 – Charges de prestations en nature		
Voir IS 7	1 146	1 132
IS 18 – Total frais de personnel		
L'augmentation des coûts en personnel durant ces dernières années est dû à l'augmentation du nombre d'employés engagés pour l'EURO 2008, dont la majorité des contrats sont à durée déterminée et s'achèveront après l'EURO 2008.		
Salaires & charges sociales	39 696	31 799
Autres charges du personnel	1 137	1 181
TOTAL	40 833	32 980
IS 19 – Frais de Consultants et Intérimaires		
Consultants	7 549	5 718
Personnel temporaire	802	780
Traductions externes et interprètes	1 333	1 093
TOTAL	9 684	7 591



	2006/07 KEUR	2005/06 KEUR
IS 20 – Relations publiques et Marketing		
Editions et Publications	3 679	3 766
Représentation (incl. indemnité de représentation du Comité exécutif)	1 658	1 347
Marques (Branding)	2 999	978
Cadeaux, prix et uniformes	721	980
Marketing et promotions	1 692	998
TOTAL	10 749	8 069
IS 21 – Frais de fonctionnement		
Fournitures de bureau/impression	1 079	792
Affranchissement, fret et douane	899	859
Communications téléphoniques	1 038	660
Dépenses de fonctionnement en informatique	9 078	4 227
Autres dépenses (véhicules, autres non spécifiés)	609	746
TOTAL	12 703	7 284
IS 22 – Loyer, entretien des bâtiments et sécurité		
<p>Ce libellé a été renommé (anciennement «Maison du Football Européen»). En effet, des bureaux ont dû être loués au lieu dit «Le Martinet» proche de la gare de Nyon et abrite UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA. Il est prévu de commencer prochainement la construction des nouveaux bureaux UEFA et il est possible que l'ancien libellé redevienne d'actualité dans un proche futur.</p>		
Produits de consommation (par ex. eau, électricité, nettoyage)	529	541
Réparations et maintenance	289	331
Mobilier et équipement	375	1 077
Sécurité	308	327
Equipement audiovisuel	937	138
Loyer (bureaux du bâtiment Le Martinet)	934	903
Divers (parc, impôts, assurances bâtiments, etc.)	287	295
TOTAL	3 659	3 612

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

IS 23 – Résultat financier	2006/07 KEUR	2005/06 KEUR
Intérêts créditeurs et résultat d'investissements alternatifs	23 884	14 288
Gains de change réalisés	18 093	2 163
Gains de change non réalisés	4 228	790
Pertes de change réalisées	-374	-210
Pertes de change non réalisées	-554	-
Gains de change réalisés UEFA Champions League	3 743	448
Dividende TEAM AG, Lucerne	150	-
TOTAL	49 170	17 479
<p>Le résultat très réjouissant 2006/07 est dû en grande partie aux gains de change, à la suite de la bonne performance de l'euro par rapport au franc suisse, et compte tenu que la comptabilité de l'UEFA est toujours tenue en franc suisse.</p>		
IS 24 – Charges et Produits extraordinaires et Impôts		
<p>Ce total se réfère aux impôts payés par l'UEFA et ses sociétés filles; UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA, ainsi qu'à l'impôt sur la valeur ajoutée non récupérable.</p>		
	453	295
IS 25 – Constitution de provisions		
	42 674	42 892
IS 26 – Utilisation de provisions et EURO Pool		
<p>Ces deux postes sont en conjonction avec le paragraphe q du chapitre «Provisions» se trouvant sous les «Principales Méthodes Comptables». Voir aussi la note BS 19 sur le bilan.</p> <p>Le solde de CHF 120 millions (EUR 72,6 millions) de la provision <i>Bénéfice reporté de l'EURO 2004</i> a été extourné fin 2006/07 et intégré au compte de résultat 2006/07 (selon IS 26). La moitié de ce montant, EUR 36,3 millions a été utilisé pour cofinancer les activités de l'UEFA pendant l'année 2006/07. Le restant de EUR 36,3 millions a été crédité à l'EURO Pool (selon IS 25) afin de financer de futurs programmes en faveur des associations membres.</p> <p>EUR 63,6 millions (équivalent à CHF 105 m) ont été extournés en 2006/07 de l'EURO Pool pour financer les paiements HatTrick et de la Convention des Arbitres selon les détails sous BS 12 en page 34.</p>		
	139 124	142 840
IS 27 – Solidarité		
<p>Tous les montants figurant sous «Solidarité» sont financés à partir des revenus de l'UEFA Champions League.</p>		
	2005/06 KCHF	
Solidarité à l'égard des associations (crédité à l'EURO Pool)	15 600	18 550
Solidarité à l'égard des ligues	54 417	43 201
Solidarité à l'égard des clubs	20 280	25 080
TOTAL	90 297	58 079
<p>Voir les graphiques de la page 26 concernant IS 27 et IS 28.</p>		



IS 28 – Programme HatTrick et Convention des arbitres

Pour des raisons de transparence, l'UEFA fait apparaître les montants dépensés dans le cadre des investissements HatTrick dans son compte de résultats et ne montre pas seulement les transactions dans le bilan de l'EURO pool. Pour différer le résultat net, la provision de l'EURO pool a été dissoute, comme cela est expliqué au point IS 26. Au cours de cet exercice, les versements suivants ont été effectués:

	2006/07 KCHF	2005/06 KCHF	2006/07 KEUR	2005/06 KEUR
Programme d'investissement	20 176	23 664	12 578	15 224
Versements de solidarité annuels aux associations	69 055	56 945	42 894	36 649
Mini-terrains	9 425	13 597	5 901	8 762
Programme de formation	4 053	1 137	2 456	730
Convention des arbitres	2 000	-	1 212	-
TOTAL	104 709	95 343	65 041	61 365

IS 29 – Contributions et Donations

Comité International de la Croix-Rouge, Genève			302	548
Cross Cultures Project Association			362	387
Special Olympics, Bruxelles			302	322
FARE, Vienna			362	387
(Autres) activités antiracismes			480	276
Chèque caritatif remis à Monaco durant la Super Coupe de l'UEFA			637	644
Fondation du sport, Nyon			220	225
Autres Contributions et Donations			686	546
TOTAL			3 351	3 335

IS 30 – Développement et Projets d'aide

Le montant investi sous cette rubrique concerne la contribution de l'UEFA aux projets d'autres confédérations, tels que le projet Méridien et Vision Asie. Les programmes de développement du football de base ont également été soutenus et sont compris dans ce total.

			878	572
--	--	--	------------	------------

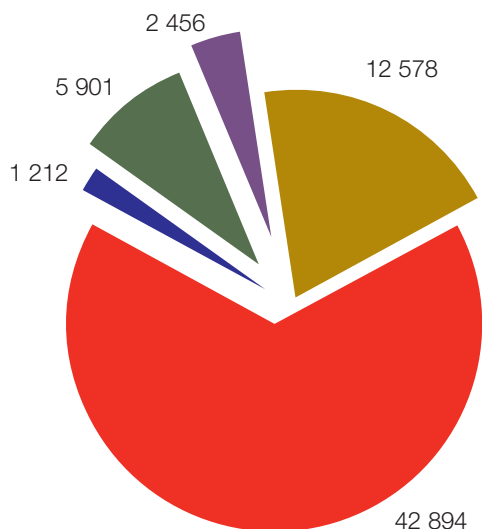
IS 31 – Résultat net

Le résultat net de EUR 38,82 millions – comparé aux EUR 10 millions budgétés (CHF 15,2m) et approuvé par le Congrès 2006 – est très satisfaisant étant donné que seul EUR 36,3 millions (CHF 60m au lieu des CHF 100m budgétés) ont dû être pris des «Provisions» afin de cofinancer toutes les activités de l'UEFA.

			38 820	32 428
--	--	--	---------------	---------------

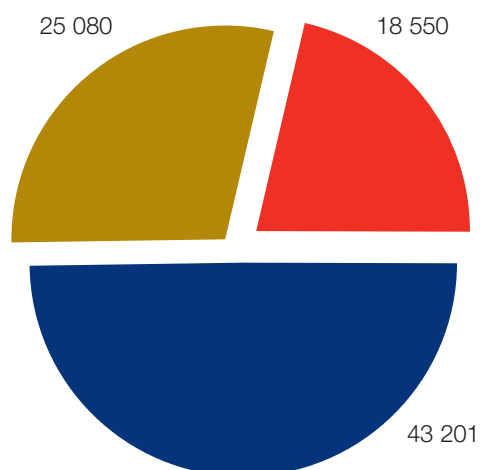
Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

Détails des paiements HatTrick & Convention des Arbitres
en KEUR



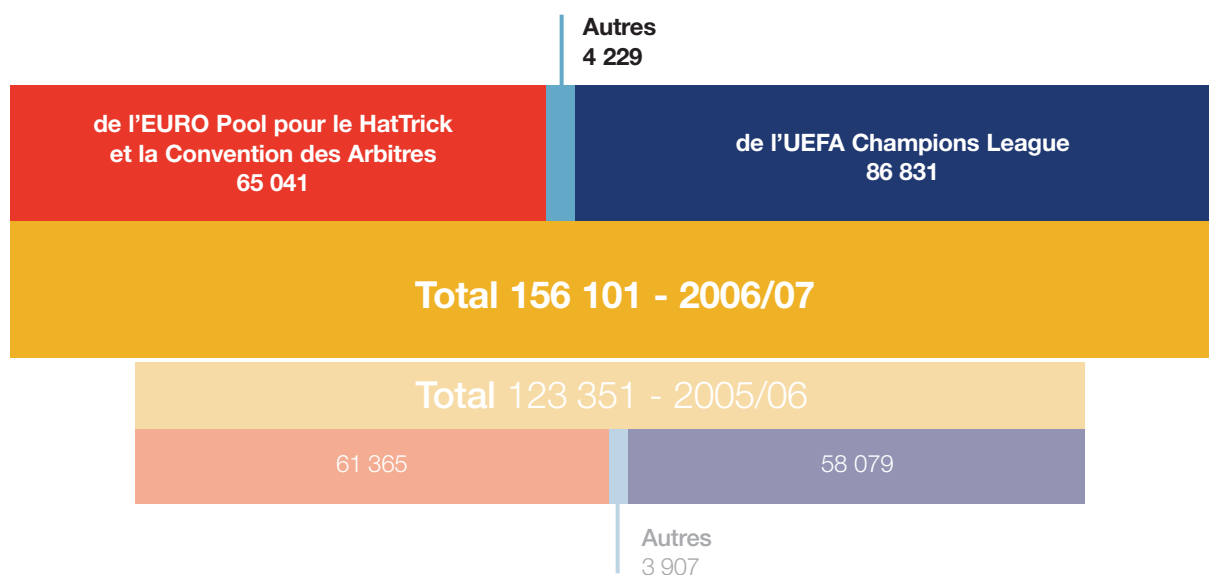
- Programme d'investissement
- Miniterrains
- Programme de formation
- Versements de solidarité annuels
- Convention des Arbitres

Détails versements solidarité UEFA Champions League
en KEUR



- Transfert dans EURO Pool
- Ligues (développement du football des jeunes)
- Clubs (éliminés lors de la première phase)

Détails des paiements de solidarité
en KEUR





Les détails des positions les plus importantes du bilan, établi conformément à la méthode comptable décrite dans le présent rapport financier, sont indiqués ci-dessous.

BS 1 – Trésorerie et équivalents

Le poste Trésorerie et équivalents représente environ 70% du total du bilan de l'UEFA. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux tableaux de la page suivante.

Au 30 juin 2007, KEUR 2 931 (KCHF 4 851) des solde de liquidités de l'UEFA, sur un montant maximum de EUR 24,5 millions (CHF 40,6 millions), ont été mis en gage afin d'émettre des garanties bancaires en faveur de parties tierces et afin de couvrir d'éventuelles fluctuations négatives de valeur des contrats de protection contre les risques de change.

BS 2 – Créances: Partenaires liés au Football

Ce total inclut les positions suivantes:

	30 juin 2007 KEUR	30 juin 2006 KEUR
Débiteurs de l'EURO 2008	12 674	9 269
Comptes de projet de l'UEFA Champions League (gérés par TEAM AG)	4 890	1 431
ISL (dividende maximum après liquidation)	1 313	1 387
Créances douteuses	-1 377	-1 387
Autres (autres compétitions, droits liés aux médias)	1 406	1 758
TOTAL	18 906	12 458

Le montant de KEUR 1 313 correspond au dividende maximum de KCHF 2 173 suite à la liquidation d'ISL – le même montant apparaît sous «Créances douteuses».

BS 3 – Créances: Divers

TVA récupérable	2 560	2 916
Compte courant Euro 2004 SA	1 669	1 582
Impôt à la source à récupérer	1 709	288
Autres	183	138
Vente des billets et des forfaits d'hospitalité de l'EURO 2008	5 802	-
TOTAL	11 923	4 924

Le montant dû à l'UEFA par Euro 2004 SA correspond au montant final retenu dans les comptes de la Fédération portugaise de football jusqu'à l'échéance de la période de liquidation de quatre ans, à savoir jusqu'à la fin décembre 2008.

Des créances de KEUR 5 802 figurent également sous cette rubrique et concernent la vente des billets et des paquets d'hospitalité pour l'EURO 2008.

BS 4 – Comptes de régularisation actifs

Ce poste représente les dépenses déjà payées au cours de l'exercice examiné pour des coûts relatifs au prochain exercice.

	7 501	5 421
--	--------------	--------------

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

BS 1 – Trésorerie et équivalents

Cette position représente environ 70% du total de bilan de l'UEFA et est composé comme suit:

Total Trésorerie et équivalents en 1 000 EUR

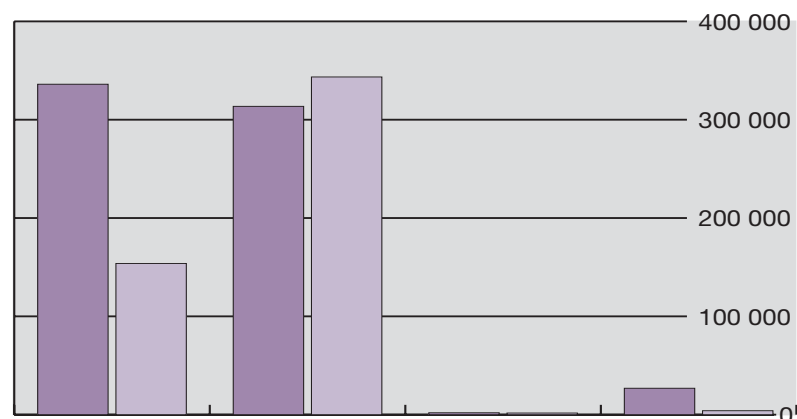
en % du total de Bilan

Sous-totaux par devise

équivalent en 1 000 EUR (voir le tableau ci-dessous)

	30 juin 2007 KEUR	30 juin 2006 KEUR
Total Trésorerie et équivalents en 1 000 EUR	678 479	502 958
<i>en % du total de Bilan</i>	72%	65.1%
Sous-totaux par devise		
équivalent en 1 000 EUR (voir le tableau ci-dessous)		
Euro	336 083	153 790
Francs suisses	313 581	343 474
Livres Sterling	1 949	1 667
Dollars US	26 866	4 027

Vue d'ensemble par devise



EUR	CHF	GBP	USD
153 790	343 474	1 667	4 027
336 083	313 581	1 949	26 866

Les montants ci-dessus sont indiqués en équivalent KEUR, afin de permettre la comparaison

Inventaire des montants susmentionnés

indiqué en 1 000 devise d'origine

	30.06.07	30.06.06
EUR	336 083	153 790
CHF	519 050	538 000
GBP	1 312	1 152
USD	36 284	5 149

Vue d'ensemble des taux de change valable à la date de clôture:

	CHF	EUR	CHF	EUR
	1.655234	= 1	1.566346	= 1
Autres devises				
1 GBP =	2.458983	= 1.48558	2.265699	= 1.44649
1 USD =	1.2256	= 0.74044	1.225	= 0.78207

**BS 5 – Projets en cours/Stocks**

	30 juin 2007 KEUR	30 juin 2006 KEUR
Euro 2008 SA: coûts organisationnels	-	12 645
UEFA Media Technologies SA: coûts noms de domaine à l'égard d'EURO 2008	-	103
Cars de reportage pour UEFA Champions League	1 173	1 648
Cadeaux (stocks)	413	684
TOTAL	1 586	15 080

Les coûts organisationnels d'Euro 2008 SA au 30 juin 2006 sont incorporés dans le poste «Produits constatés d'avance de l'EURO 2008» – voir point BS 16.

Des cars de reportage sont utilisés pour produire les graphiques d'écran lors des matches de l'UEFA Champions League. En achetant ces cars, l'UEFA a pu réaliser d'importantes économies par rapport à un contrat de leasing. Les cars de reportage seront utilisés pour deux saisons supplémentaires, ce qui signifie que l'équivalent sera amorti sur la même période.

BS 6 – Prêts

Cinq catégories de prêt ont été accordées:

Crédits de stade à 12 associations membres	1 627	2 544
Prêts hypothécaires en faveur des membres du personnel de l'UEFA	2 262	1 862
Fondation «Caisse de pension» du personnel de l'UEFA	2 266	2 873
Versements anticipés aux organisateurs de l'EURO 2008 (AUT/SUI)	2 416	-
Compte de régularisation (géré par TRIANON SA)	104	63
TOTAL	8 675	7 342

Des prêts de stade ont été accordés à des associations ne disposant pas d'au moins un stade conforme aux exigences de l'UEFA. Ces facilités de crédit ont été proposées à partir de 1998 jusqu'à l'introduction du programme HatTrick le 1^{er} août 2003. Tous ces prêts seront remboursés pendant la période HatTrick 2004–2008 en réduisant les paiements annuels du programme HatTrick aux associations concernées.

Des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres du personnel de l'UEFA conformément au règlement spécifique et en respectant les garanties usuelles (p.ex. cédule hypothécaire en faveur de l'UEFA). Bien que le personnel bénéficie d'un taux d'intérêt préférentiel, le rendement de l'UEFA sur ces actifs est plus élevé que les conditions actuelles sur le marché monétaire.

En 2003, l'UEFA a accordé un prêt de CHF 6 millions en faveur de sa propre Fondation de prévoyance afin de lui permettre d'acheter le bâtiment de l'ancien siège de l'UEFA à Berne. Un amortissement annuel de CHF 0,75 million est dû.

Un versement anticipé de CHF 2 millions (EUR 1,208 million) a été effectué à chaque association organisatrice de l'EURO 2008. Ces montants seront déduits des paiements finaux de l'UEFA à l'Association suisse de football et à la Fédération autrichienne de football conformément au contrat d'organisation.

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

BS 6 – Prêts (suite)

Un compte bancaire séparé a été ouvert pour externaliser le versement des salaires aux cadres supérieurs à Trianon Conseils SA, Renens/Lausanne. Le solde de ce compte bancaire à la fin de chaque mois est considéré comme une avance de salaire permanente versée par l'UEFA et figure par conséquent sous le poste du bilan «Prêts accordés».

BS 7 – Titres de placement à long terme

Conformément à la politique approuvée par le Comité exécutif, des investissements dans des produits alternatifs prévoyant une protection du capital ont été effectués afin d'améliorer la gestion des actifs. La protection du capital est accordée à l'échéance seulement, ou en cas de remboursement anticipé par l'émetteur.

De tels produits alternatifs ne peuvent pas être vendus et achetés sur une base quotidienne, car ils ne sont pas cotés en Bourse. La vente de tels investissements avant la date d'échéance peut se solder par une perte.

	30 juin 2007 KCHF	30 juin 2006 KCHF	30 juin 2007 KEUR	30 juin 2006 KEUR
Investi dans des produits liés aux parts de 20 sociétés internationales				
à la valeur nominale CHF 100 millions	100 000	100 000	60 414	63 843
Investi dans des produits liés à l'indice LIBOR				
à la valeur nominale CHF 200 millions	200 000	200 000	120 829	127 686
Investi dans des produits liés à l'écart entre un Euro «swap» de 10 ans moins un Euro «swap» de 2 ans				
à la valeur nominale EUR 32 millions	52 967	50 123	32 000	32 000
TOTAL	352 967	350 123	213 243	223 529
<i>Valeur du marché de ces investissements au 30 juin</i>			195 636	210 514
<i>Pour information: intérêts reçus (durant l'exercice se terminant au)</i>			4 676	5 528
BS 8 – Participations				
Cette position correspond à la participation (équivalent à KCHF 50, représentant 20% du capital social) dans TEAM Holding AG.			32	32

**BS 9 – Informatique: Matériel & Logiciel****BS 10 – Mobilier de bureau/Véhicules****Informatique –
matériel & logiciel
en KEUR****Mobilier de bureau
& Véhicules
en KEUR**

Les mouvements suivants ont été enregistrés:

	Informatique – matériel & logiciel en KEUR	Mobilier de bureau & Véhicules en KEUR
Prix d'acquisition		
Solde au 01.07.2005	2 324	828
Acquisitions	7 863	1 138
Rénovations	-	-
Cessions	-	-
Effet de change	56	3
Solde au 30.06.2006	10 243	1 969
Acquisitions	16 323	1 352
Rénovations	-	-
Cessions	-	-
Effet de change	-5 636	-527
Solde au 30.06.2007	20 930	2 794
Amortissement cumulé		
Solde au 01.07.2005	2 324	828
Amortissement pour l'année	7 863	1 138
Cessions	-	-
Effet de change	56	3
Solde au 30.06.2006	10 243	1 969
Amortissement pour l'année	16 323	1 352
Cessions	-	-
Effet de change	-5 636	-527
Solde au 30.06.2007	20 930	2 794
Valeur comptable nette		
au 30.06.2006	0	0
au 30.06.2007	0	0

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

BS 11 – Terrains & Immeubles

Aucune acquisition et aucun amortissement n'ont été faits depuis l'inauguration de la «Maison du football européen» au cours de l'exercice financier 1999/2000.

	Terrains (constructibles)	Immeubles opérationnels	Nouveau bâtiment (en projet)	Total
Prix d'acquisition				
Solde au 01.07.2005	7 963	42 453		50 416
Acquisitions	-	-		-
Rénovations	-	-		-
Cessions	-	-		-
Effet de change	-78	-417		-495
Solde au 30.06.2006	7 885	42 036	-	49 921
Acquisitions	-	-		-
Rénovations	-	-		-
Cessions	-	-		-
Effet de change	-424	-2 257		-2 681
Solde au 30.06.2007	7 461	39 779	-	47 240
Amortissement cumulé				
Solde au 01.07.2005	7 963	42 453		50 416
Amortissement pour l'année	-	-		-
Cessions	-	-		-
Effet de change	-78	-417		-495
Solde au 30.06.2006	7 885	42 036	-	49 921
Amortissement pour l'année	-	-		-
Cessions	-	-		-
Effet de change	-424	-2 257		-2 681
Solde au 30.06.2007	7 461	39 779	-	47 240
Valeur comptable nette				
au 30.06.2006	0	0	0	0
au 30.06.2007	0	0	0	0

En anticipation de la construction d'un nouveau bâtiment de bureaux proche de celui de l'UEFA, qui devrait commencer prochainement, une colonne séparée a déjà été ajoutée à ce tableau.

Valeurs de l'assurance-incendie

Immeuble KCHF 54 135 (KEUR 32 705)
 Mobilier de bureau, matériel IT KCHF 15 550 (KEUR 9 395)

Le coût historique en francs suisses est

pour le bâtiment KCHF 65 843
 pour le terrain KCHF 12 350

**BS 12 – Dettes – Associations**

Voir les détails à la page suivante.

30 juin 2007 KEUR	30 juin 2006 KEUR
339 555	348 353

BS 13 – Dettes – Partenaires liés au Football

Le montant se réfère aux comptes de projet de l'UEFA Champions League.

2 739	1 632
-------	-------

BS 14 – Dettes – Divers

Organisateurs locaux des finales des compétitions des clubs de l'UEFA
(pour les billets)

1 139	944
-------	-----

TVA à payer

6 808	353
-------	-----

Chèques émis (toujours en attente d'encaissement)

113	565
-----	-----

TOTAL

8 060	1 862
-------	-------

L'augmentation sensible du poste «TVA à payer» s'explique par le montant de la TVA (KEUR 5 462) dû à l'administration fiscale autrichienne sur la vente des billets EURO 2008 pour les matches qui seront disputés en Autriche.

BS 15 – Comptes de régularisation passifs

Ce poste reflète des coûts faisant partie de l'exercice examiné mais qui ne seront payés que lors du prochain exercice.

Frais du personnel (charges sociales, provision pour bonus, heures supplémentaires et vacances)

4 184	3 329
-------	-------

(Autres) dépenses constatées d'avance en relation avec l'Administration

5 731	4 794
-------	-------

Dépenses constatées d'avance en relation avec l'UEFA Champions League

1 486	1 733
-------	-------

Dépenses constatées d'avance en relation avec le tour final 2007 des Moins-21

3 359	-
-------	---

TOTAL

14 760	9 856
--------	-------

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

BS 12 – Dettes – Associations

Selon les détails mentionnés ci-dessous, le montant le plus élevé du passif du bilan de l'UEFA se réfère aux futurs paiements en faveur des associations, ligues et clubs, soit:

	30 juin 2007		30 juin 2006	
	KCHF	KEUR	KCHF	KEUR
Total Dettes – Associations	562 042	339 555	545 642	348 353
<i>en % du total du Bilan</i>		36%		45%

Sous-totaux par catégorie

Compte courant en faveur des associations	37 744	22 803	24 862	15 873
EURO Pool – Selon détails ci-dessous	450 079	271 913	464 400	296 486
Paiements de solidarité de l'UEFA Champions League en faveur des ligues (voir détails ci-dessous)	74 219	44 839	56 380	35 994

Détail de l'EURO Pool (comptes tenus en CHF)

Solde d'ouverture	464 400 =	296 486	484 250 =	312 225
Transfert depuis les paiements de solidarité de l'UCL 2006/07, KEUR 350 par association (KEUR 18 550)	30 705			
Transfert depuis les paiements de solidarité de l'UCL 2005/06, KCHF 300 par association			15 600	
Transfert du «Bénéfice reporté» de l'EURO 2004 (plus nécessaire pour cofinancer les futures activités de l'UEFA)	60 000		60 000	
Extourne pour financer les paiements HatTrick 2006/07 et la Convention des Arbitres	-105 026			
Extourne pour financer les paiements HatTrick 2005/06			-95 450	
Solde de clôture	450 079 =	271 913	464 400 =	296 486

Détails des paiements de solidarité de l'UEFA Champions League en faveur des ligues (crédits effectués en 2006/07 en EUR) (crédits effectués en 2005/06 en CHF)

Solde d'ouverture	56 380 =	35 994	57 192 =	36 875
Disponible en 2006/07 pour les 16 ligues ayant des équipes en UCL		36 000		
Disponible en 2006/07 pour les 36 ligues hors équipe en UCL		7 201		
Disponible en 2005/06 pour les 16 ligues ayant des équipes en UCL			42 800	
Disponible en 2005/06 pour les 36 ligues hors équipe en UCL			11 617	
Paiements effectués aux ligues en 2006/07 (KCHF 53 669 – tous ces paiements concernent les crédits effectués plus tôt)		-34 356		
Paiements effectués aux ligues en 2005/06			-55 229	
Solde de clôture	74 219 =	44 839	56 380 =	35 994

**BS 16 – Produits constatés d’avance**

L'équivalent des Produits constatés d'avance au 30 juin 2007 sera transféré durant l'exercice 2007/08 afin d'être inclus dans les comptes de l'EURO 2008. Le résultat de l'EURO 2008 sera par conséquent complètement incorporé dans l'exercice 2007/08 de l'UEFA.

	30 juin 2006 KCHF	30 juin 2007 KEUR	30 juin 2006 KEUR
Solde reporté (1 ^{er} juillet)	907	45 076	585
Paiements reçus pour l'EURO 2008	77 568	256 082	
Dépenses encourues pour l'EURO 2008	-7 618	*-52 188	
Transfert des dépenses EURO 2008 comptabilisées en 2003/04 (ancienne position au bilan «Projets en cours»)	-252	-	
TOTAL	70 605	248 970	45 076

*Ce total inclut les coûts d'Euro 2008 SA (KEUR 12 645), qui ont été activés et inclus dans la rubrique «Projets en cours» (voir BS 5) dans le bilan au 30 juin 2006.

BS 17 – Acomptes reçus de tiers

Saison actuelle de l'UEFA Champions League (incl. surplus)	6 489	1 204
UEFA Champions League – avance de paiements pour la prochaine saison	17 960	5 128
Décomptes finaux des compétitions interclubs de l'UEFA à finaliser lors de la prochaine saison	4 041	4 521
Autres (incl. UEFA Intertoto Cup)	1 933	2 578
TOTAL	30 423	13 431

BS 18 – Autres Engagements

Amendes – réservées au fond d'aide humanitaire	1 919	2 375
Fondation du Sport, Nyon (contribution UEFA)	350	370
TOTAL	2 269	2 745

Comme l'a décidé le Comité exécutif de l'UEFA en 2000, l'UEFA met à disposition l'argent provenant des sanctions disciplinaires pour des programmes d'aide humanitaire. Le bilan au 30 juin 2007 représente le total déjà reçu, mais réservé pour de futurs projets d'aide humanitaire.

L'UEFA verse un montant annuel de KCHF 350 à la Fondation du Sport de Nyon. Le montant en question apparaît en tant que coût et figure également au bilan sous «Autres engagements». Le comité de cette fondation, au sein duquel l'UEFA est représentée, est habilité à approuver des versements aux fins définies dans les statuts de la fondation. Le versement annuel de l'UEFA est effectué sur une base volontaire et est considéré comme une aide au développement de l'infrastructure sportive à Nyon et environs – infrastructure qui, dans certains cas, peut également être utilisée par l'UEFA. Cette contribution est une marque d'appréciation pour l'hospitalité de la ville de Nyon à l'égard de l'UEFA.

Annexe aux états financiers consolidés 2006/07

BS 19 – Provisions

Ce tableau montre les mouvements au cours de l'exercice 2006/07. Veuillez également vous référer aux notes IS 25 et IS 26 de la page 24 pour des explications complémentaires.

tous les montants en KEUR

Les provisions sont évaluées à chaque date de clôture conformément aux «Principales Méthodes Comptables» (voir paragraphe q).	Solde au 30.06.06	Provisions additionnelles	Montant inutilisé – transféré au compte de résultats	Montant inutilisé – transféré à d'autres fins	Paiements effectués durant l'année	Différences de change	Solde au 30.06.07
Provision pour risque	11 811	3 531	-	-	-197	-646	14 499
Provision «effet de change»	776	3 347	-668	-	-	-50	3 405
Bénéfice reporté de l'EURO 2004	76 611	-	-36 366	-36 366	-	-3 879	-
Autres provisions	7 675	-	-1 904	-	-586	-391	4 794
Total en KEUR	96 873	6 878	-38 938	-36 366	-783	-4 966	22 698

BS 20 – Mouvements des fonds propres consolidés

	Capital Association	Bénéfice reporté	Ecart de Conversion	Total KEUR
Solde pour balance au 30.06.2005	168 166	45 150	-1 505	211 811
Résultat net pour 2005/06	-	32 428	-	32 428
Effet de change	-	-	-1 755	-1 755
Solde pour balance au 30.06.2006	168 166	77 578	-3 260	242 484
Résultat net pour 2006/07	-	38 820	-	38 820
Effet de change	-	-	-25 115	-25 115
Solde pour balance au 30.06.2007 Tous les montants en KEUR	168 166	116 398	-28 375	256 189

A titre de comparaison et pour expliquer les raisons de l'existence d'un poste *Ecart de conversion*, l'UEFA présente (voir tableau ci-dessous) son capital en francs suisses et en euros. Les montants en francs suisses ont été convertis en euros en appliquant le taux de change officiel valable à chaque date de boucllement. Les totaux en euros ainsi calculés sont identiques avec le tableau ci-dessus.

L'écart de conversion sert par conséquent à ajuster les chiffres en euros publiés conformément aux dispositions légales qui stipulent que le capital doit être publié en utilisant la valeur historique, calculée selon les taux de change en vigueur à l'époque.

En conclusion, le poste *Ecart de conversion* correspond à un ajustement qui permet aux mêmes montants finaux en euros (total du capital) de figurer comme cela apparaît dans le tableau ci-dessous.

Comparaison entre les EUR et l'équivalent en CHF en utilisant le taux de change valable à chaque date de clôture

	30 juin 2007 KCHF	30 juin 2006 KCHF	30 juin 2007 KEUR	30 juin 2006 KEUR
Capital Association	259 021	259 021	156 487	165 367
Bénéfice reporté	120 792	69 491	72 977	44 365
Effet de change – aucun	-	-	-	-
Résultat net	44 236	51 301	26 725	32 752
TOTAUX	424 049	379 813	256 189	242 484

Veuillez vous référer à la page 40 où le Bilan de l'UEFA est publié en francs suisses.



FS 1 – Sociétés dans le périmètre de consolidation

Nom (activité)	Siège	Méthode de consolidation	Capital action	Part détenue	
				30 juin 2007	30 juin 2006
Union des Associations Européennes de Football	Suisse	Intégration globale		Société mère	
UEFA Media Technologies SA (Société de services)	Suisse	Intégration globale	4 000 KCHF	100%	100%
Euro 2008 SA (Société de services)	Suisse	Intégration globale	250 KCHF	100%	100%
Team Holding AG	Suisse	Mise en équivalence (Equity method)	250 KCHF	20%	20%

Modification dans le champ d'application de la consolidation:

- Team Holding AG a été inclus dans le périmètre des états financiers consolidés 2005/06 en date du 30 novembre 2005.

FS 2 – Gestion des risques et activités de couverture

Dans le cours normal de ses affaires, le groupe est exposé aux risques liés aux fluctuations de taux de change des devises. La politique générale du groupe consiste à pratiquer autant que possible une couverture naturelle de ses actifs et passifs. Cependant, si un risque additionnel de fluctuation de taux de change se produit, le groupe utilise divers instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Risque lié aux devises étrangères

UEFA encourt un risque lié aux devises étrangères principalement dû à ses futures entrées d'argent provenant de la vente des droits de retransmission exprimée dans une devise autre que l'euro, qui est la devise de base pour les sorties d'argent, telles que la distribution aux équipes participantes, les dépenses liées aux événements, les projets de développement et paiements de solidarité à l'égard des membres des associations, clubs et ligues. La principale devise qui suscite un risque de fluctuation est la livre sterling.

L'UEFA a conclu des contrats à terme ainsi que des options sur devises pour couvrir ce risque de devise

étrangère. Ces instruments financiers dérivés sont conclus à la date de la signature des contrats de retransmission, afin de garantir que tous les calculs, dans le respect de la distribution de l'UEFA Champions League, et donc des futurs paiements aux équipes participantes, sont fixés à l'avance et ne sont pas impactés par le risque lié aux fluctuations de devises. La plupart des contrats de couverture ont des maturités allant jusqu'à 24 mois. Les variations de la juste valeur de ces contrats de couverture ne sont pas prises en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

La situation au 30 juin 2007 se présente comme suit: équivalent en KEUR

- Total valeur notionnelle (positions
ouvertes): KGBP 226 250 325 538
- Juste valeur négative -5 471

A titre d'information:
les valeurs au 30 septembre 2007 sont respectivement
KEUR 265 305 et KEUR -140.

Rapport du réviseur des comptes consolidés



■ Ernst & Young SA
Audit
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Congrès de
l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon

Lausanne, le 7 décembre 2007

Rapport du réviseur des comptes consolidés

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de résultats, flux de trésorerie et annexe) de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) pour l'exercice arrêté au 30 juin 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au comité exécutif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Serge Clément
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)


Claude Heri
Expert-comptable diplômé



Compte de résultats 2006/07 de l'UEFA

39-40 non consolidé (sans UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA)

	EFFECTIF 2006 / 07	EFFECTIF 2005 / 06
Recettes des droits de retransmission	1 289 204	795 343
Recettes des droits commerciaux	429 607	272 527
Vente des billets	11 173	6 421
Autres recettes provenant des compétitions	12 103	11 891
Revenus externes (non football)	3 730	882
Produits de prestations en nature alloués	1 890	1 762
TOTAL RECETTES	1 747 707	1 088 826
Distribution aux Equipes participantes	-1 030 638	-699 901
Dépenses directes liées aux événements	-103 651	-72 650
Commercialisation des droits	-32 813	-21 647
Dépenses liées à l'Hospitality	-5 417	-3 425
Production TV	-16 973	-9 446
Production Web & Solutions informatiques	-280	-158
Arbitres & Délégués	-31 995	-27 101
Ajustement périodique	-303 077	-70 021
Transactions internes	-62 218	-40 534
Charges de prestations en nature allouées	-1 682	-1 762
Total dépenses liées aux événements	-1 588 744	-946 645
RESULTAT BRUT	158 963	142 181
Salaires & Charges sociales	-44 338	-35 825
Frais de personnel divers	-1 354	-1 548
Total frais de personnel	-45 692	-37 373
Voyages, Hôtel & Indemnités journalières	-18 209	-15 993
Frais de Consultants & Intérimaires	-11 734	-10 492
Relations publiques & Marketing	-16 141	-11 676
Frais de fonctionnement	-4 846	-3 720
Loyer, entretien des bâtiments et sécurité	-3 082	-2 609
Total dépenses diverses	-54 012	-44 490
RESULTAT D'EXPLOITATION	59 259	60 318
Résultat financier	79 576	27 216
Charges et Produits extraordinaires & Impôts	-258	-84
Constitution de provisions	-70 408	-66 761
Utilisation de provisions & EURO Pool	229 326	222 311
Total charges & produits hors exploitation	238 236	182 682
Solidarité	-141 852	-90 297
Programme HatTrick	-104 709	-95 343
Contributions & Donations	-5 294	-5 166
Développement & Projets d'aide	-1 404	-893
Total paiements de solidarité	-253 259	-191 699
RESULTAT NET	44 236	51 301

Tous les montants sont en 1 000 CHF (KCHF)

Bilan de l'UEFA au 30.06.2007

non consolidé (sans UEFA Media Technologies SA et Euro 2008 SA)

	30.06.2007		30.06.2006	
Caisse & Compte de chèques postaux	246		183	
Banque: Comptes courants	21 487		7 681	
Banque: Placements au jour le jour	63 297		41 684	
Banque: Placements à terme fixe	1 023 304		725 428	
Titres en portefeuille	12 122		12 256	
Trésorerie et équivalents	1 120 456	72.4%	787 232	65.0%
Créances: Associations	2 122		1 395	
Créances: Partenaires liés au Football	31 294		19 514	
Créances: Divers	9 103		7 034	
Créances: Euro 2008 SA	0		19 491	
Comptes de régularisation actifs	10 848		7 447	
Acomptes aux fournisseurs	605		229	
Projets en cours / Stocks	2 404		3 652	
Autres Actifs circulants	56 376	3.6%	58 762	4.8%
Total des Actifs circulants	1 176 832	76.0%	845 994	69.8%
Prêts	14 358		11 501	
Titres de placement à long terme	352 967		350 123	
Participations: autres	50		50	
Participations: Groupe	4 250		4 250	
Actifs Financiers	371 625	24.0%	365 924	30.2%
Autres Actifs immobilisés	0	0.0%	0	0.0%
Total des Actifs immobilisés	371 625	24.0%	365 924	30.2%
TOTAL DE L'ACTIF	1 548 457	100%	1 211 918	100%
Dettes: Fournisseurs	12 561		10 990	
Dettes: Associations	562 042		545 642	
Dettes: Partenaires liés au Football	4 533		2 557	
Dettes: Divers	2 772		2 916	
Dettes: UEFA Media Technologies SA	16 617		9 989	
Dettes: Euro 2008 SA	44 344		0	
Comptes de régularisation passifs	16 559		12 332	
Produits constatés d'avance	373 296		70 605	
Acomptes reçus de tiers	50 358		21 037	
Fonds Étrangers à court terme	1 083 082	69.9%	676 068	55.8%
Autres Engagements	3 755		4 300	
Provisions	37 571		151 737	
Autres Engagements & Provisions	41 326	2.7%	156 037	12.9%
Total des Fonds Étrangers	1 124 408	72.6%	832 105	68.7%
Capital	259 021		259 021	
Bénéfice reporté	120 792		69 491	
Résultat net	44 236		51 301	
Total du Capital de l'UEFA	424 049	27.4%	379 813	31.3%
TOTAL DU PASSIF	1 548 457	100%	1 211 918	100%

Tous les montants sont en 1 000 CHF (KCHF)



Annexe aux états financiers de l'UEFA

41-42 Tous les montants sont en 1 000 CHF (KCHF)

Actifs mis en gage pour engagements propres

Au 30 juin 2007, KCHF 4 851 de ses soldes de liquidités, sur un montant maximum de CHF 40,6 millions, ont été mis en gage afin d'émettre des garanties bancaires en faveur de parties tierces et afin de couvrir d'éventuelles fluctuations négatives de valeur des contrats de protection contre les risques de change.

Responsabilité solidaire

L'association est membre du groupe TVA UEFA en matière de taxe sur la valeur ajoutée en Suisse et est de ce fait conjointement et solidairement responsable vis-à-vis de l'Administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des membres de ce groupe.

	30.06.2007	30.06.2006
Valeurs de l'assurance-incendie		
Immeuble (Maison du football européen)	54 135	52 781
Mobilier de bureau, matériel informatique	15 550	15 050
Participations significatives		
UEFA Media Technologies SA, Nyon	100%	100%
Euro 2008 SA, Nyon	100%	100%
TEAM Holding AG, Lucerne	20%	20%
Dettes découlant de contrats de leasing non portés au bilan	307	0
<i>Informations additionnelles</i>		
Détails concernant le poste «Résultat financier»		
Intérêts créditeurs et résultat d'investissements alternatifs	38 574	22 253
Gains de change réalisés	29 700	3 338
Gains de change non réalisés	6 343	1 216
Pertes de change réalisées	-616	-289
Pertes de change non réalisées	-821	0
Gains de change réalisés UEFA Champions League	6 148	698
Dividendes TEAM Holding AG, Lucerne	248	0
Total du Résultat financier	79 576	27 216
Dépréciation		
Un montant de KCHF 590 (KCHF 320 pour 2005/06) représentant la dépréciation des immobilisations est inclus sous:	590	320
– Production Web et Solutions informatiques	50	0
– Frais de fonctionnement	60	0
– Loyer, entretien des bâtiments et sécurité	480	320

Rapport de l'organe de révision



■ Ernst & Young SA
Audit
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Congrès de
l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon

Lausanne, le 7 décembre 2007

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) pour l'exercice arrêté au 30 juin 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité exécutif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Serge Clément
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)


Claude Heri
Expert-comptable diplômé



As reported in previous annual reports, UEFA has introduced a cost accounting system with the aim of providing the management with more accurate data and ultimately ending up with an information system that fully meets UEFA's needs. Every transaction is entered in UEFA's books on three dimensions, namely:

1st dimension – by nature

- This serves as the basis for the official UEFA consolidated income statement, as approved by the external auditors (see page 8).

**2nd dimension – by cost centre
(UEFA division and/or unit)**

- This serves mainly an internal purpose as it allocates budget responsibility per division and/or unit and allows monitoring.

**3rd dimension – by competition and cost driver
(e.g. events)**

- As a complement to the official “by nature” statement of accounts, it is useful to break the result down by competition and cost driver. The evolution over the years is considered to be useful information for the stakeholders.

On the opposite page, UEFA shows the net results elaborated and based on the third dimension. Total revenue, total expenditure and, obviously, UEFA's net result for 2006/07 can therefore be broken down into subtotals per competition and cost driver. For the purpose of comparison with the previous financial year, the 2005/06 net result is published in a separate column.

These key figures speak for themselves, as they translate UEFA's activities into figures. As is also the case for all other figures published in UEFA's financial report, each is the total of several subtotals. For example, the UEFA Champions League total can be split into group matches and the final, and the details concerning each UEFA committee and panel can also be monitored individually.

In conclusion, the 21 key figures published consist of 250 individual figures, all from the competition and cost driver perspective on the third dimension.

By including the 2006/07 **revenue** and **expenses** totals for each competition and cost driver, UEFA is also showing to what extent the main sources of income contribute to UEFA's continued financial success story.

It should be noted, however, that no UEFA administration expenses (such as personnel and general administrative costs) are allocated to these results by competition and cost driver. The total of these non-allocated cost appears on a separate line as *UEFA administration expenses*.

As in the past, only transactions related directly and exclusively to one particular competition or cost driver are included in the results calculated on the third dimension and published in this report.

Net Result by Competition and Cost Driver 2006/07

	REVENUE 2006 / 07	EXPENSES 2006 / 07	ACTUAL 2006 / 07	ACTUAL 2005 / 06
EURO Final Round & Qualifiers	255 968	-258 874	-2 906	1 304
UEFA Champions League	825 918	-780 574	45 344	36 205
UEFA Cup	48 396	-46 006	2 390	4 868
UEFA Super Cup	3 361	-3 611	-250	-106
UEFA European Under-21 Championship	12 455	-11 973	482	1 690
Result Top Competitions	1 146 098	-1 101 038	45 060	43 961
Youth Competitions	79	-3 697	-3 618	-3 144
Women's Competitions	37	-3 966	-3 929	-3 559
UEFA Intertoto Cup	2 570	-4 574	-2 004	-1 683
Futsal Competitions	102	-1 187	-1 085	-538
Other Competitions	765	-2 118	-1 353	700
Result Non-top Competitions	3 553	-15 542	-11 989	-8 224
Result UEFA Competitions	1 149 651	-1 116 580	33 071	35 737
Projects	289	-19 854	-19 565	-14 303
Media Technologies	692	-1 499	-807	409
Institutional & Disciplinary Proceedings	4 896	-12 505	-7 609	-6 110
Events	0	-2 389	-2 389	-2 929
Football Development & Education	6	-4 701	-4 695	-3 489
Committees & Panels	62	-1 758	-1 696	-1 535
Total Other UEFA Activities	5 945	-42 706	-36 761	-27 957
HatTrick Scheme	0	-65 992	-65 992	-62 262
UEFA Administration Expenses	505	-32 037	-31 532	-27 408
Asset Management	40 671	-637	40 034	15 615
Provisions	100 000	0	100 000	98 703
NET RESULT	1 296 772	-1 257 952	38 820	32 428

All amounts in 1 000 EUR (KEUR)



2006/07 was the first season of the new three-year contractual cycle but played according to the same format as the previous season. Given that most contracts have been concluded in euros and that the distribution to the 32 teams, as well as the solidarity payments, are calculated and made in euros, it was decided last year that the UEFA Champions League statements would also be issued in euros. This also allows a natural hedging of the currency exposure, not only for UEFA, but also for the clubs, the majority of which are in countries where the euro is the official currency.

The success of the UEFA Champions League result benefited all stakeholders. First and foremost, a considerable increase in the distribution to the participating teams was possible, as was an increase in the solidarity payments. For the first time, part (EUR 8 million) of the surplus was distributed in the form of a cross-subsidy in favour of the 80 teams involved in the first round of the UEFA Cup.

The results of the previous season are also shown, for comparison purposes.	2006/07 actual (in EUR millions)	2005/06 actual (in EUR millions)
Total revenue for distribution (from Broadcasters and Sponsors/Suppliers and New Media Rights)	819	607
Other income (e.g. ticketing final, currency effects)	7	2
Distributed to the 32 UCL teams	585	437
Cross-subsidy to 80 UCUP teams	8	
Solidarity payments	87	58
Event expenses	101	78
Contribution to UEFA's gross result	45	36

Distribution to the 32 UEFA Champions League clubs

The principles governing the distribution of revenue between the participating clubs remained unchanged: half of the total amount was distributed in the form of fixed sums, while the other half depended on the value of the broadcast revenue from the national associations involved.

With regard to the fixed sums:

- each club received a participation bonus of EUR 2 million; the surplus income generated over and above the expected revenue meant that each club received an additional EUR 1 million during the course of the season;
- each club also received EUR 400 000 per group match played, i.e. a total of EUR 2.4 million per club;
- each group match victory was worth EUR 600 000 and each draw EUR 300 000. Olympique Lyonnais came closest to the maximum of EUR 3.6 million by earning EUR 3 million;

- each of the 16 teams involved in the first knockout round received a bonus of EUR 2.2 million; the eight quarter-finalists earned a further EUR 2.5 million, while the semi-finalists were awarded another EUR 3 million. AC Milan received EUR 7 million for winning the final and the runners-up, Liverpool, received EUR 4 million.

With regard to the second half of the prize money (market pool):

The participants also received a share related to the value of its national TV market. In the case of associations represented by more than one club, this share varied according to the clubs' domestic league rankings in 2005/06 and the number of matches played in this season's UEFA Champions League.

Details of these payments per club are given on page 48 of this financial report.

NB: Both finalists also received a share of the gate receipts. For all other matches, the home club kept all the gate receipts.

UEFA Champions League 2006/07

Solidarity payments

As in previous years, a proportion of the UEFA Champions League revenue was reserved for solidarity payments for the whole of the European football family and was awarded to all those clubs which could not qualify for either the UEFA Champions League or UEFA Cup group phases.

EUR 25.08 million for the clubs:

- EUR 100 000 per round for each club eliminated in the UEFA Champions League qualifying rounds. There were, however, no solidarity payments for the participants in the Champions League third qualifying round; the eliminated clubs played in the UEFA Cup, where they qualified for solidarity payments from the first round onwards; they were also able to keep the payments received for the first two qualifying rounds.

- EUR 70 000 per round for each club eliminated in the qualifying competition or first round of the UEFA Cup;
- An additional EUR 160 000 for each domestic champion which failed to qualify for the UEFA Champions League group stage.

EUR 43.2 million paid to the leagues (or to the association, if there is no league) for distribution to their clubs to further develop youth football in those clubs that did not qualify for the UEFA Champions League:

- EUR 36m to the 16 leagues represented by one or more clubs in the 2006/07 Champions League;
- EUR 7.2m to the other 36 leagues.

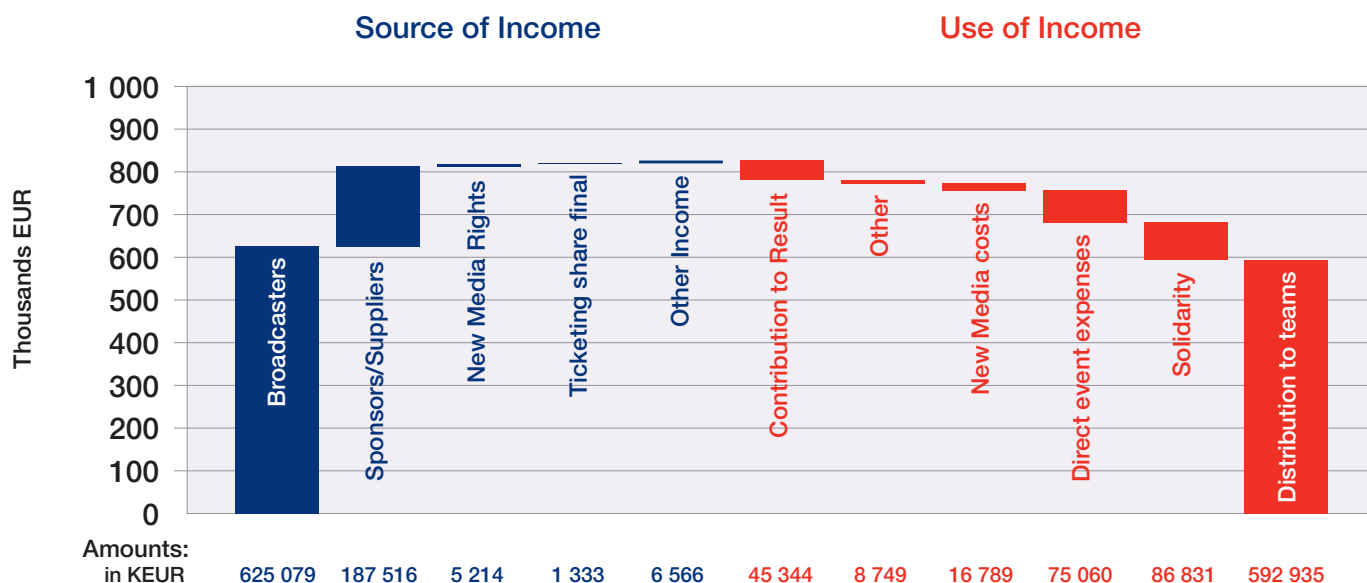
Reference is also made to the “Money Flow in European Football” section on page 51 of this report.

A further **EUR 18.55 million** (or EUR 0.35m per association) was transferred into the **EURO Pool**.

Higher solidarity payments topped by a cross-subsidy in favour of the 80 clubs involved in the first round of the 2006/07 UEFA Cup.

It was agreed at the beginning of the season that the first **EUR 10.336 million** over the EUR 750 million mark would be used to **increase the solidarity payments** in favour of the clubs that did not qualify for the UEFA Champions League.

In addition, a further **EUR 8 million** was able to be made available **in the form of a cross-subsidy**. Each of the 80 clubs involved in the first round of the UEFA Cup received KEUR 100. It was possible to take this decision, in agreement with the UEFA Champions League clubs, once it became apparent that the total revenue would exceed the EUR 800 million mark. In other words, EUR 8 million out of the 2007/08 UEFA Champions League distribution/surplus was paid out to the 80 clubs involved in the UEFA Cup.





		Gross Income	Share European Football	Share 32 UCL Teams
Revenue (generated by contracts)				
– Broadcasters Europe		580 980		
– Broadcasters Overseas		44 099		
– Sponsors / Suppliers		187 516		
– New Media Rights		5 214		
– Other income		954		
TOTAL REVENUE (for distribution)		818 763		
Distribution up to:	25% / 75%	530 000	132 500	397 500
Distribution in excess of MEUR 530	18% / 82%	273 213	49 178	224 035
Distribution of New Media Rights	50% / 50%	5 214	2 607	2 607
Additional Solidarity to Teams eliminated in UCL qualifying round & UEFA Cup		10 336	10 336	
		818 763	194 621	624 142
Share in favour of 16 leagues of the 32 UCL teams:				
5% of the "Share 32 UCL Teams"				-31 207
to be credited to "Share European Football"			31 207	
<small>(distributed through UEFA, incl. in "Solidarity payments" below)</small>				
AVAILABLE FOR DISTRIBUTION (in accordance with the Regulations, paragraphs 24.05 & 24.06)				592 935
SHARE EUROPEAN FOOTBALL (GROSS)			225 828	
Direct event expenses (incl. agency commission)			-75 060	
Sub-total			150 768	
Solidarity payments to:				
– 16 leagues of the 32 UCL teams		-36 000		
– 36 other leagues		-7 201		
– UEFA member associations (EUR 350 000 each)		-18 550		
– Teams eliminated in UCL qualifying round and UEFA Cup (including Additional Solidarity)		-25 080	-86 831	
Match officials:				
– Referees		-2 153		
– Delegates, Venue Directors and Doping Control costs		-1 625		
– UEFA member associations (CHF 8 000 per club/match)		-3 094	-6 872	
Host of the UCL final (Greek FA)			-1 215	
Allocated UEFA New Media costs			-16 789	
Other UCL event expenses			-662	
UEFA ticketing share UCL final, Athens			1 333	
Currency effects			3 197	
Other income (incl. interest)			2 415	
Competition result			45 344	

This competition result does not include UEFA Administration expenses (e.g. personnel costs, tendering expenses, etc.).

All amounts in KEUR

UEFA Champions League 2006/07

UEFA CHAMPIONS LEAGUE 2006/07: Distribution

TEAMS	GROUP MATCHES				Market Pool 100% (incl surplus)	FINAL PHASE				TOTAL KEUR
	participation bonus	additional participation bonus	match bonus	performance bonus		1st knock-out round	Quarter- finals	Semi-finals	Final	
Group A										
PFC Levski Sofia	2 000	1 000	2 400	-	167					5 567
Chelsea FC	2 000	1 000	2 400	2 700	19 233	2 200	2 500	3 000		35 033
Werder Bremen	2 000	1 000	2 400	2 100	11 185					18 685
FC Barcelona	2 000	1 000	2 400	2 400	12 952	2 200				22 952
Group B										
FC Spartak Moskva	2 000	1 000	2 400	1 200	622					7 222
Sporting Clube de Portugal	2 000	1 000	2 400	1 200	1 184					7 784
FC Internazionale Milano	2 000	1 000	2 400	2 100	20 273	2 200				29 973
FC Bayern München	2 000	1 000	2 400	2 700	16 246	2 200	2 500			29 046
Group C										
Liverpool FC	2 000	1 000	2 400	2 700	12 662	2 200	2 500	3 000	4 000	32 462
Galatasaray SK	2 000	1 000	2 400	900	7 808					14 108
FC Girondins de Bordeaux	2 000	1 000	2 400	1 500	9 402					16 302
PSV Eindhoven	2 000	1 000	2 400	2 100	19 782	2 200	2 500			31 982
Group D										
FC Shakhtar Donetsk	2 000	1 000	2 400	1 500	493					7 393
Olympiacos CFP	2 000	1 000	2 400	900	4 674					10 974
Valencia CF	2 000	1 000	2 400	2 700	9 994	2 200	2 500			22 794
AS Roma	2 000	1 000	2 400	2 100	19 258	2 200	2 500			31 458
Group E										
Real Madrid CF	2 000	1 000	2 400	2 400	11 243	2 200				21 243
FC Dynamo Kyiv	2 000	1 000	2 400	600	446					6 446
FC Steaua Bucuresti	2 000	1 000	2 400	1 200	1 821					8 421
Olympique Lyonnais	2 000	1 000	2 400	3 000	12 284	2 200				22 884
Group F										
SL Benfica	2 000	1 000	2 400	1 500	911					7 811
Manchester United FC	2 000	1 000	2 400	2 400	16 349	2 200	2 500	3 000		31 849
Celtic FC	2 000	1 000	2 400	1 800	6 412	2 200				15 812
FC Kobenhavn	2 000	1 000	2 400	1 500	5 372					12 272
Group G										
Arsenal FC	2 000	1 000	2 400	2 400	9 457	2 200				19 457
FC Porto	2 000	1 000	2 400	2 400	1 549	2 200				11 549
PFC CSKA Moskva	2 000	1 000	2 400	1 800	687					7 887
Hamburger SV	2 000	1 000	2 400	600	8 491					14 491
Group H										
AEK Athens FC	2 000	1 000	2 400	1 800	4 229					11 429
RSC Anderlecht	2 000	1 000	2 400	1 200	4 906					11 506
LOSC Lille Métropole	2 000	1 000	2 400	2 100	8 509	2 200				18 209
AC Milan	2 000	1 000	2 400	2 100	17 734	2 200	2 500	3 000	7 000	39 934
TOTAL 32 UCL clubs	64 000	32 000	76 800	57 600	276 335	35 200	20 000	12 000	11 000	584 935
Contribution in favour of the 80 clubs in the 1st round of UEFA Cup 2006/07 (EUR 100 000 per club)										8 000
TOTAL Distribution										592 935

All amounts in 1000 EUR (KEUR)



Even though the UEFA Cup and UEFA Champions League competitions should not be compared directly, there are good reasons for publishing the financial result of the UEFA Cup on the pages following the phenomenal UEFA Champions League result. In this context, three points should not be overlooked:

- The new UEFA Cup format enables teams which could not participate in the UEFA Champions League to play more matches.
- It is a question of bridging a gap, first in sporting terms, but also from a financial point of view. The results of the first season with a centrally marketed final phase are very encouraging, as is the fact that some teams were able to qualify for the UEFA Champions League after a successful UEFA Cup campaign the year before.
- Last but not least, we should not forget that the UEFA Champions League also had to be developed over the years. It is worth remembering that in its first season, in 1992/93, the UEFA Champions League generated total income of just over EUR 45 million, with EUR 23.5 million distributed to the teams.

It will be interesting to follow the development of the UEFA Cup over the years. It will also be a challenge to find the best solutions and to take the right decisions for the optimal organisation of the two club competitions – a challenge that UEFA is happy to accept.

The UEFA Cup quarter-finals and semi-finals were marketed centrally for the first time this year, as were the final and the UEFA Super Cup, with the following result achieved: (all amounts in EUR 1 000 (KEUR):

Total revenue generated by contracts for UEFA Cup and Super Cup	48 620
75% of this total in favour of the UEFA Cup and Super Cup clubs	36 465
Minus: Super Cup share paid to the two clubs	- 2 800
Plus: cross-subsidy from UEFA Champions League to 40 UEFA Cup clubs	+ 4 000*

* the remaining EUR 4 million, KEUR 100 per club, was earmarked for the 40 clubs eliminated in the first round of the 2006/07 UEFA Cup.

Total distribution to the UEFA Cup clubs in 2006/07 KEUR 37 665

See chart on the following page for the details of these payments per club.

Distribution to the UEFA Cup clubs

Part of the revenue was also distributed to the clubs that played in the group matches.

- Each participant in the group matches received a fixed sum of EUR 70 000 – plus EUR 44 925 from the surplus of revenue generated compared with the sum initially budgeted.
- Each victory in these matches was worth EUR 40 000 and each draw EUR 20 000.
- The teams that qualified for the knockout stages were awarded EUR 70 000 for the round of 32 and the same amount for the round of 16 (these sums were not paid to the teams that came out of the UEFA Champions League after the group matches).

- Each quarter-finalist received EUR 300 000; the semi-finalists were each paid EUR 600 000. Sevilla FC's victory was worth EUR 2.5 million, while Espanyol received EUR 1.5 million.
- In addition to these payments, the quarter-finalists received a sum depending on the value of their national TV market and whether they qualified for the semi-finals and the final.

Solidarity payments and cross-subsidy ex UEFA Champions League – See pages 45 to 48 for more details.

UEFA Cup 2006/07

UEFA Cup 2006/07: Distribution

All amounts in EUR

TEAMS	GROUP MATCHES			FINAL PHASE						TOTAL EUR
	participation bonus + surplus	additional UCL contribution	performance bonus	Round of 32 clubs	Round of 16 clubs	Market Pool incl. surplus	Quarter- finals	Semi- finals	Final	
Group A										
Rangers FC	114 925	100 000	140 000	70 000	70 000					494 925
Maccabi Haifa FC	114 925	100 000	100 000	70 000	70 000					454 925
AS Livorno Calcio	114 925	100 000	80 000	70 000						364 925
AJ Auxerre	114 925	100 000	60 000							274 925
FK Partizan	114 925	100 000	20 000							234 925
Group B										
Tottenham Hotspur FC	114 925	100 000	160 000	70 000	70 000	3 872 000	300 000			4 686 925
FC Dinamo 1948 Bucuresti	114 925	100 000	100 000	70 000						384 925
Bayer 04 Leverkusen	114 925	100 000	60 000	70 000	70 000	975 300	300 000			1 690 225
Besiktas JK	114 925	100 000	40 000							254 925
Club Brugge KV	114 925	100 000	40 000							254 925
Group C										
AZ Alkmaar	114 925	100 000	140 000	70 000	70 000	665 900	300 000			1 460 825
Sevilla FC	114 925	100 000	100 000	70 000	70 000	2 660 500	300 000	600 000	2 500 000	6 515 425
SC Braga	114 925	100 000	80 000	70 000	70 000					434 925
FC Slovan Liberec	114 925	100 000	80 000							294 925
Grasshopper-Club	114 925	100 000	-							214 925
Group D										
Parma FC	114 925	100 000	120 000	70 000						404 925
CA Osasuna	114 925	100 000	100 000	70 000	70 000	1 448 200	300 000	600 000		2 803 125
RC Lens	114 925	100 000	60 000	70 000	70 000					414 925
SC Heerenveen	114 925	100 000	60 000							274 925
Odense BK	114 925	100 000	60 000							274 925
Group E										
Blackburn Rovers FC	114 925	100 000	140 000	70 000						424 925
AS Nancy-Lorraine	114 925	100 000	100 000	70 000						384 925
Feyenoord	114 925	100 000	80 000		-					294 925
Wisla Kraków	114 925	100 000	40 000							254 925
FC Basel 1893	114 925	100 000	40 000							254 925
Group F										
RCD Espanyol	114 925	100 000	160 000	70 000	70 000	2 660 500	300 000	600 000	1 500 000	5 575 425
AFC Ajax	114 925	100 000	100 000	70 000						384 925
SV Zulte Waregem	114 925	100 000	80 000	70 000						364 925
AC Sparta Praha	114 925	100 000	60 000							274 925
FK Austria Wien	114 925	100 000	-							214 925
Group G										
Panathinaikos FC	114 925	100 000	100 000	70 000						384 925
Paris Saint-Germain FC	114 925	100 000	80 000	70 000	70 000					434 925
Hapoel Tel-Aviv FC	114 925	100 000	80 000	70 000						364 925
AFC Rapid Bucuresti	114 925	100 000	80 000							294 925
FK Mladá Boleslav	114 925	100 000	60 000							274 925
Group H										
Newcastle United FC	114 925	100 000	140 000	70 000	70 000					494 925
RC Celta de Vigo	114 925	100 000	80 000	70 000	70 000					434 925
Fenerbahçe SK	114 925	100 000	60 000	70 000						344 925
US Città di Palermo	114 925	100 000	60 000							274 925
Eintracht Frankfurt	114 925	100 000	60 000							274 925
UCL: Werder Bremen UCL: SL Benfica	joined UCUP final phase from UCL group stage					1 843 900 421 700	300 000 300 000	600 000		2 743 900 721 700
TOTAL 40+2 UCUP Clubs	4 597 000	4 000 000	3 200 000	1 610 000	910 000	14 548 000	2 400 000	2 400 000	4 000 000	37 665 000
Distribution to the winner (EUR 1.6 m) and the runner-up (EUR 1.2 m) of the UEFA Super Cup 2006										2 800 000
Total Distribution (incl. KEUR 4 000 cross-subsidy ex. UEFA Champions League)										40 465 000

All amounts in EUR



51-52 2006/07 UEFA Payments in favour of Associations

UCL Distribution in KEUR			UCUP Distribu- tion in KEUR	Association	HatTrick Yearly Solidarity Payments in KCHF				in KCHF
32 UCL Teams	52 Leagues	Clubs eliminated			40 UCUP Teams plus 2 from UCL	Fixed amount	Incentive Club Licensing	Incentive non-top competitions	Total payment 2006/07
	Solidarity								
	192	470		ALBANIA	700	300	255	1 255	
	167	230		ANDORRA	700	280	255	1 235	
	170	400		ARMENIA	700	290	295	1 285	
	341	610	215	AUSTRIA	700	300	330	1 330	
	168	470		AZERBAIJAN	700	270	320	1 290	
	169	540		BELARUS	700	300	350	1 350	
11 506	991	420	620	BELGIUM	700	300	350	1 350	200
	171	570		BOSNIA-HERZEGOVINA	700	300	350	1 350	
5 567	455	630		BULGARIA	700	300	320	1 320	
	190	470		CROATIA	700	300	350	1 350	
	196	680		CYPRUS	700	300	280	1 280	
	198	610	845	CZECH REPUBLIC	700	300	350	1 350	
12 272	1 043	560	275	DENMARK	700	300	305	1 305	
118 801	6 515	350	5 606	ENGLAND	700	300	350	1 350	
	167	610		ESTONIA	700	300	305	1 305	
	167	500		FAROE ISLANDS	700	300	245	1 245	
	180	500		FINLAND	700	300	350	1 350	200
57 395	3 409	490	1 510	FRANCE	700	300	350	1 350	200
	175	570		GEORGIA	700	300	295	1 295	
62 222	4 056	350	4 709	GERMANY	700	300	*355	1 355	200
22 403	1 441	280	385	GREECE	700	300	350	1 350	
	218	470		HUNGARY	700	300	350	1 350	200
	225	500		ICELAND	700	300	305	1 305	
	243	510	820	ISRAEL	700	300	325	1 325	
101 365	6 465	280	1 045	ITALY	700	300	350	1 350	
	170	400		KAZAKHSTAN	700	300	350	1 350	
	167	640		LATVIA	700	240	295	1 235	
	167	140		LIECHTENSTEIN	700	270	210	1 180	
	167	640		LITHUANIA	700	300	320	1 320	
	167	400		LUXEMBOURG	700	300	210	1 210	200
	170	570		FYR. MACEDONIA	700	300	320	1 320	
	174	400		MALTA	700	280	285	1 265	
	167	570		MOLDOVA	700	280	350	1 330	
	n/a	n/a		MONTENEGRO	700	0	0	700	
31 982	2 670	420	2 415	NETHERLANDS	700	300	350	1 350	
	167	400		NORTHERN IRELAND	700	250	305	1 255	
	351	820		NORWAY	700	300	305	1 305	200
	308	610	255	POLAND	700	300	350	1 350	
27 144	848	210	1 156	PORTUGAL	700	300	350	1 350	
	225	710		REPUBLIC OF IRELAND	700	300	305	1 305	
8 421	642	420	680	ROMANIA	700	300	350	1 350	
15 109	584	210		RUSSIA	700	300	350	1 350	
	167	230		SAN MARINO	700	300	210	1 210	
15 812	1 160	310	495	SCOTLAND	700	300	330	1 330	200
	187	610	235	SERBIA	700	300	350	1 350	
	172	610		SLOVAKIA	700	300	350	1 350	
	181	640		SLOVENIA	700	300	350	1 350	200
66 989	3 861	280	15 329	SPAIN	700	300	*375	1 375	
	283	610		SWEDEN	700	300	330	1 330	
	307	890	470	SWITZERLAND	700	300	330	1 330	200
14 108	1 318	520	600	TURKEY	700	300	270	1 270	
	13 839	542	280	UKRAINE	700	300	350	1 350	
	167	470		WALES	700	300	305	1 305	
584 935	43 201	25 080	37 665	TOTAL IN KEUR					
				TOTAL IN KCHF	37 100	15 360	16 595	69 055	2 000

Details see
page 48

*An additional KCHF 25 was made available for the title-holder's participation in a competition as well as the national champion

According to IS 28

The flow of money in European football

The chart on the left shows UEFA's payments in favour of associations, leagues and clubs and is structured as follows:

The three columns highlighted in blue refer to the UEFA Champions League and show: all amounts in KEUR

- the amounts paid out to the 32 UEFA Champions League teams, i.e. the total by association;
- the funds made available to the leagues of UEFA member associations to be used to develop youth football at club level;
- the solidarity payments made to clubs which failed to qualify for the group stage of the UEFA Champions League (EUR 100 000) or the UEFA Cup: (EUR 70 000) per round played and an additional EUR 160 000 for each domestic champion.

The column highlighted in yellow shows the amounts by association out of the EUR 37.67 million total UEFA Cup distribution made following the central marketing of the quarter-finals and semi-finals for the first time. See chart on page 50 for details per club. all amounts in KEUR

The four columns highlighted in green indicate the yearly HatTrick solidarity payments made to the associations: all amounts in KCHF

- a fixed annual amount of CHF 700 000;
- an incentive of up to CHF 300 000 to further develop the club licensing scheme in the associations
- an incentive of up to CHF 350 000 for participation in UEFA's non-top competitions

The HatTrick scheme is more than the yearly solidarity payments. Over the four-year period between EURO 2004 and EURO 2008, each association is due to receive:

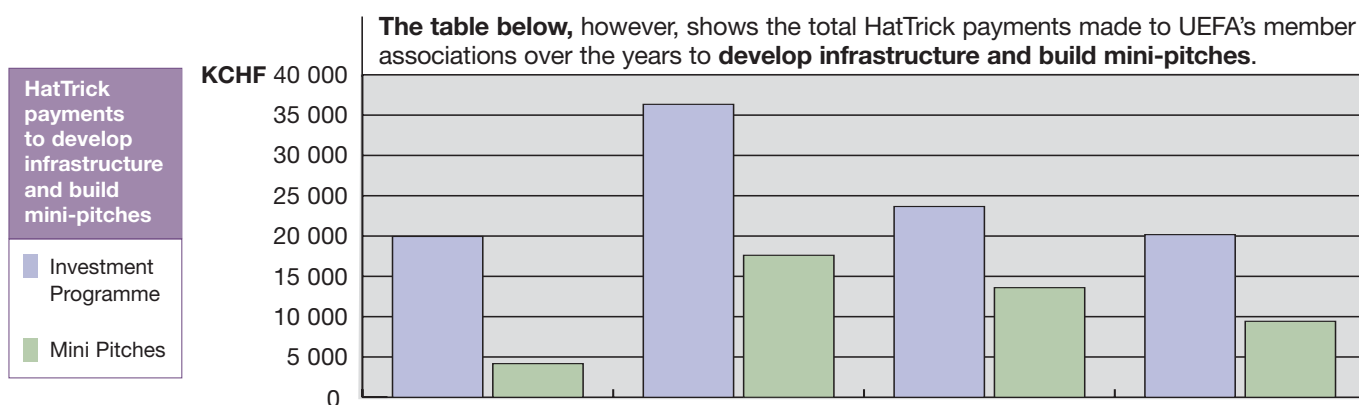
- CHF 2.5 million to further develop the football infrastructure in its territory, and
- up to CHF 1 million to build mini-pitches.

Additional HatTrick payments – as presented at and approved by the 2007 UEFA Congress

The figures published on these two pages also include the additional HatTrick funds made available to the national associations for the 2006/07 and 2007/08 seasons (CHF 600 000 per financial year – split up as follows):

- CHF 200 000 per season to increase the fixed amount from CHF 500 000 to CHF 700 000 to finance ordinary activities;
- CHF 200 000 per season or CHF 400 000 once during the two-year period for infrastructure projects (on top of the CHF 2.5 million available during the 2004–2008 period);
- CHF 400 000 once during the two-year period to co finance measures taken by the associations to improve their quality standards and professional management.

The chart on the opposite page only includes yearly payments made in 2006/07 but not those due only once during a four- or two-year period.



	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Investment Programme	19 946	36 338	23 664	20 176
Mini Pitches	4 175	17 614	13 597	9 425
Total	24 121	53 952	37 261	29 601

UEFA
Route de Genève 46
CH-1260 Nyon 2
Suisse
Téléphone +41 848 00 27 27
Telefax +41 848 01 27 27
uefa.com

Union des associations
européennes de football

